



Master 2

**Jeunesse : politiques
et prises en charge**

Promotion : **2015-2016**

Quels risques pour une politique de jeunesse en milieu rural, elle-même pilier d'une politique de développement local, dans un processus tel que la fusion des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe ?

Yoann BOISHARDY

30 Juin 2016

*Sous la direction de
Patricia LONCLE*

Remerciements

Sur ma route, j'ai eu la chance de trouver des personnes qui m'ont aidé au cours de mon parcours et de l'année

Ici, je tiens à les remercier chaleureusement :

Merci à Patricia LONCLE qui m'a orienté, aidé dans la construction de ce travail et transmis ses connaissances. Je la remercie pour m'avoir fait connaître ce master. Une belle année qui m'a permis de progresser, de m'améliorer, d'enrichir mon expérience et de découvrir de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences.

Merci à toute l'équipe pédagogique du Master Jeunesse qui a assuré les parties théoriques et pratiques des différents aspects de ce master.

Merci à Jérémiah BLANCHARD, pour m'avoir encadré, épaulé, guidé et soutenu tout au long de mon stage. Je le remercie de m'avoir fait confiance pour les différents projets qui m'ont été confiés

Merci à l'équipe du Pôle Enfance – Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour de m'avoir accueilli durant ce stage au sein du service. Merci au Contre-Temps pour ses matins et ses midis de discussions.

Enfin, merci à mes collègues du Master JPP pour cette année fabuleuse. Merci à mes proches de m'avoir soutenu et de m'avoir permis de réaliser cette reprise d'études.

S o m m a i r e

Introduction	6
1 Une politique de jeunesse singulière, le cas de la Communauté de communes du Pays de Moncontour.....	11
1.1 Politiques de jeunesse et milieu rural en France	11
1.1.1 Quelles politiques de jeunesse en milieu rural ?	13
1.1.2 L'intérêt des démarches transversales pour les politiques locales de jeunesse rurales intercommunales.....	15
1.2 Le territoire du Pays de Moncontour, ses caractéristiques et sa jeunesse	16
1.2.1 Un territoire rural.....	17
1.2.2 Un projet politique orienté enfance-jeunesse	18
1.3 Les perceptions du futur territoire : Lamballe Communauté par les jeunes ruraux.....	20
1.3.1 Un territoire à construire : perceptions et enjeux pour les politiques de jeunesse	21
1.3.2 Quelles perspectives pour la politique de jeunesse ?.....	22
2 Une politique de jeunesse au cœur de l'action publique	24
2.1 Risques et atouts de cette politique enfance-jeunesse	25
2.1.1 Des singularités qui sont des forces : l'exemple du dispositif d'actions d'éducation artistique	28
2.1.2 La mise en œuvre de la fusion : quels enjeux ?.....	33

2.2 Le rôle potentiel des élus dans le renforcement de la politique de jeunesse intercommunale.....	36
2.2.1 Les influences possibles des positionnements des élus.....	37
2.2.2 L'implication de la population par les élus : pistes de développement.....	39
Conclusion.....	42
Bibliographie.....	45
Sitographie	47
Liste des annexes	48

Liste des sigles utilisés

ADDM : Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la danse

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

DEC : Direction de l'Enseignement Catholique

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ODDC : Office Départemental de Développement Culturel

RPAM : Relais Parents-Assistants Maternels

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

INTRODUCTION

« *Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents* » redoutait Georges Bernanos. Au Pays de Moncontour, la jeunesse entretient la flamme avec enthousiasme.

C'est ainsi que la politique enfance-jeunesse est affichée dans le Projet éducatif¹ de la collectivité. La Communauté de Communes du Pays de Moncontour a fait de l'enfance-jeunesse une de ses priorités en partant du postulat que la jeunesse est un atout pour le territoire car cette population est supposée être dynamique, créative, innovante et entreprenante. Le territoire étant situé à la croisée de quatre bassins économiques et le logement n'étant pas une priorité, les élus ont choisi de développer cette politique afin de rendre ce territoire rural plus attractif. Toutefois, cette politique, dotée de contours flous et d'enjeux en constante évolution, nécessite un fort engagement de la part des élus, des techniciens mais également des acteurs gravitant autour de cette question qu'est la jeunesse.

Depuis 1993, la Communauté de communes du Pays de Moncontour a initié des dispositifs et des actions, propres à son territoire, dans les champs de l'enfance et de la jeunesse. De la petite-enfance aux jeunes adultes, de la culture à l'éducation non-formelle, des projets sont portés, supposés en cohérence avec la politique menée dans ce territoire. Dans ce territoire, on parle de la politique enfance-jeunesse comme socle de politique communautaire et développement local car il y a eu un choix de développer cette politique afin de développer la dynamique du territoire, du moins de la conserver. En particulier, le choix a été fait de rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs, de leurs vacances et de les amener à des pratiques collectives. En effet, à l'issue de différentes actions qui sont réparties tout au long de l'année, notamment pour les jeunes, les animateurs essaient d'identifier le plaisir que les jeunes ont pu prendre ensemble sur un projet, sur une action qu'ils ont menée collégialement. Ils partent du postulat que si le public a pu prendre plaisir à être dans le collégial alors les jeunes peuvent être amenés doucement vers des projets dans lesquels ils ne s'inscrivent plus de manière passive mais qu'ils déterminent par eux-mêmes. Les jeunes ainsi repérés ont ensuite la possibilité de mettre en place des Juniors Associations ou bien

¹ Projet Éducatif de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour

d'intégrer les Clubs des jeunes qui existent dans le territoire². Ces démarches permettent aux jeunes de se familiariser avec le fonctionnement démocratique d'une association ; elles sont également l'occasion de les sensibiliser aux enjeux du territoire. A l'issue de ce processus, l'objectif de l'action publique est de pouvoir compter sur des jeunes adultes prêts à s'installer puis à s'impliquer plus tard dans le territoire.

Par ailleurs, le territoire propose une vingtaine de séjours thématiques jeunes durant l'été ou encore les actions d'éducation artistique en milieu ou hors-milieu scolaire, soit une cinquantaine d'actions pluridisciplinaires sur l'année. Les actions sont réparties en plusieurs activités telles que les résidences, les spectacles scolaires, les restitutions et les parcours artistiques (ateliers d'une dizaine d'heures dans les écoles).

On parle donc d'un socle d'intervention, traversé par un continuum mis en place dans le cadre de la politique enfance-jeunesse de la collectivité. Le continuum évoqué ici est le fait de proposer une cohérence dans l'accompagnement des enfants et des jeunes de la petite enfance à l'âge adulte. Le fait d'avoir un pôle enfance-jeunesse, le travail horizontal contribue à l'articulation des différentes actions en lien avec ce continuum et le socle éducatif.

C'est dans ce cadre que j'ai effectué mon stage qui s'est déroulé de novembre 2015 à juin 2016 au sein d'un service en mutation car en pleine anticipation de la fusion intercommunale. Le pôle est réparti en trois axes : la ludothèque, la petite-enfance (Crèche familiale et RPAM) et les loisirs éducatifs (ALSH, Animation jeunesse et Animation sportive). La mission, au départ, consistait en une mise en situation afin d'assister le responsable de pôle et de réfléchir à la caractérisation et à la valorisation de la politique enfance-jeunesse à destination des 6-12 ans sur le volet enfance et des 12-25 ans sur le volet jeunesse. Cette mission a très vite évolué et s'est rapidement précisée. Plusieurs activités m'ont été confiées, avec, comme mission principale, la réalisation d'une étude du dispositif d'action d'éducation artistique en milieu scolaire. Le choix de ce sujet s'est décidé suite à plusieurs séances de travail collaboratif avec le responsable du pôle. Ce dispositif s'est présenté comme le plus pertinent, car ces actions sont les plus nombreuses dans le projet éducatif, mais aussi le plus complexe, afin d'illustrer l'existant en matière de politique enfance-jeunesse proposé par la Communauté de Communes du Pays de Moncontour.

² Le territoire compte sept clubs de jeunes, certains étant vieux de plus de 40 ans et une junior association dédiée au journalisme.

L'étude, menée au travers d'un état des lieux, d'une caractérisation et d'une valorisation des actions d'éducation artistique comprend deux objectifs distincts. Le premier objectif était de permettre à la collectivité de faire le point sur ce dispositif qu'elle a mis en place et qu'elle porte. Aucune étude sur ce dispositif n'a été menée depuis la mise en place de ce projet en 1999. Notre démarche, qui va faire l'objet d'un rapport écrit à destination des techniciens et élus, vise à proposer la mise en lumière des forces, des opportunités et des points de vigilance, mais également décrypter des enjeux et proposer des orientations pour consolider ce dispositif. Ceci constituera un outil ou un support pour réfléchir au développement des futures actions d'éducation artistique en milieu scolaire et hors milieu scolaire (petite-enfance, vie associative, séjours jeunesse...). Le second objectif est plus stratégique que le premier. En effet, le rapport d'étude pourra être un outil pour les élus afin de réfléchir à leur politique enfance-jeunesse.

En parallèle de cette étude, et en échangeant avec différents acteurs, nous nous sommes interrogés sur les risques pour cette politique de jeunesse, que pouvait engendrer une fusion des intercommunalités. En effet, la loi NOTRe³ (portée par le gouvernement Valls (1&2) et adoptée le 8 août 2015), impose aux intercommunalités de se regrouper pour rassembler au moins 15 000 habitants à partir du 1^{er} janvier 2017. Cette loi va imposer des changements profonds du fonctionnement intercommunal. Face aux différentes décisions politiques liées à la fusion, les intercommunalités sont contraintes de réfléchir à de nouveaux modes de fonctionnement, notamment pour les petites communautés de communes. C'est le cas de la Communauté de communes du Pays de Moncontour. Ainsi, on peut supposer que ce processus de fusion va impacter fortement la politique de jeunesse menée dans le territoire, qui est situé en milieu rural.

Il est souvent évoqué la jeunesse en milieu rural. Mais n'a-t-on pas à faire à des jeunesses en milieu rural ? Comme on a pu le voir dans de nombreux écrits⁴, il est difficile de définir la jeunesse. On peut essayer d'identifier une jeunesse vis-à-vis de la classe d'âge. Quoique même cet indicateur puisse être remis en cause. En effet, aujourd'hui on peut interroger ce processus, l'allongement de la jeunesse est bel et bien présent et les étapes qui identifient ce processus ne sont plus aussi clairement définies qu'avant.

³ Journal Officiel de la République française, N° 182 du 8 Août 2015, LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

⁴ DUBET F., 1996, « Des jeunesses et des sociologies. Le cas français », *Sociologie et sociétés*, Vol 28, n°1, pp23-35

On parle de seuil de transitions, de transitions « Yoyo ». On retrouve ces concepts dressés par Olivier Galland dans « *Sociologie de la jeunesse* »⁵. Par ailleurs, on parle de plusieurs jeunesses car ils existent différents facteurs qui influencent le développement des jeunes. Ces facteurs sont par exemple les classes sociales, les statuts, l'environnement, la culture... François Dubet⁶, reprends les points de vue de Jean-Claude Chamboredon qui reprend la formule de Pierre Bourdieu « *la jeunesse n'est qu'un mot* », car la moindre enquête révèle les diversités des jeunesses en fonction des multiples classes sociales pour tenter d'expliquer la pluralité de la jeunesse. De plus, on peut compléter ces éléments par les propos de Jean-Claude Guillet⁷ qui illustrent la pluralité de la jeunesse en expliquant que : dans certains endroits il n'y a pas de jeunesse, il y a aussi une jeunesse qui crame des voitures, on peut trouver une jeunesse qui ne crame pas de voiture mais qui ne fait rien. Enfin, on peut trouver une jeunesse qui fait des choses, pour elle et/ou pour la population. De ce fait, la jeunesse fait que dans un même territoire se retrouve un peu dans les cinq exemples cités ci-dessus. « *La jeunesse est tout ça à la fois, il n'y a pas de catégorisation dans un endroit spécifique* ».

Au vu de l'ensemble de ces éléments, notre question de recherche s'est resserrée sur le champ de la sociologie de l'action publique, dans le but d'identifier quels risques pouvaient induire la future fusion intercommunale sur la politique publique de jeunesse actuelle du territoire étudié. Cette problématisation est donc à situer au croisement d'une réflexion entamée au cours du cheminement universitaire du Master 2 Jeunesse : Politiques et prises en charge à l'EHESP, de l'évolution de notre objet d'étude au sein de mon stage dans la Communauté de communes du Pays de Moncontour et de notre intérêt pour le sujet choisi. J'ai choisi ici d'adopter la perspective d'un professionnel de la jeunesse en charge de formuler le nouveau projet de politique de jeunesse dans le cadre de la fusion, en tenant compte des différents défis et enjeux que celui-ci pouvait soulever.

Pour répondre à cette question, nous allons essayer de parcourir les politiques de jeunesse en milieu rural en France, ainsi que l'intérêt des démarches transversales pour les politiques locales de jeunesse rurales intercommunales. Puis, nous présenterons le contexte

⁵ GALLAND O., 2006, *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin.

⁶ DUBET F., 1996, « Des jeunesses et des sociologies. Le cas français », *Sociologie et sociétés*, Vol 28, n°1, pp. 23-35.

⁷ GILLET J-C., 1995, *Animation et animateurs : Le sens de l'action* - Paris : L'Harmattan, coll. Technologie de l'Action sociale.

géographique, sociodémographique et politique dans lequel s'inscrit la mission de stage. Enfin nous présenterons le nouveau territoire de la nouvelle collectivité.

Dans une seconde partie, nous présenterons les risques et les enjeux liés à la fusion ainsi que les atouts sur lesquels il serait possible de s'appuyer pour essayer de préserver l'ambiance de l'actuelle politique de jeunesse du Pays de Moncontour. Nous évoquerons également la place importante qu'occupent les élus dans ce processus de fusion et les manières dont ils pourraient s'impliquer et s'emparer de ces sujets.

1 UNE POLITIQUE DE JEUNESSE SINGULIERE, LE CAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONCONTOUR

Le changement annoncé par la fusion suscite de nombreuses interrogations quant à la politique de jeunesse portée par le territoire. Quel est le sens d'une politique publique de jeunesse en milieu rural ? Quelle place occupe une politique de jeunesse au sein d'une politique de développement communautaire local ? Comment caractériser les jeunes en milieu rural ? Comment la collectivité s'est-elle emparée de ces questions et avec quelle légitimité ? Nous essayerons de répondre à ces questions dans cette première partie.

Pour permettre une analyse des politiques de jeunesse en milieu rural, nous allons dans cette tout d'abord opérer un état des lieux global de ce qui peut se faire en matière de politique de jeunesse en milieu rural. Nous nous intéresserons également à la place des communautés de communes dans ce domaine. Puis nous apporterons des éléments de contexte sur trois plans : le contexte géographique du territoire du Pays de Moncontour, des éléments socio-démographiques et la place de la politique de jeunesse dans ce terrain.

1.1 Politiques de jeunesse et milieu rural en France

La distinction entre ville et campagne est de moins en moins pertinente de nos jours puisque les populations sont de plus en plus mobiles et accèdent aux mêmes pratiques culturelles et demandes sociales. Elles s'inscrivent dans une culture du numérique qui réduit les distances et donne accès aux mêmes informations et services. Pour autant, les habitudes des habitants et les moyens disponibles pour les politiques publiques sont très différents d'un territoire à l'autre, que l'on se trouve dans un territoire dit rural ou proche d'une ville de plus de 15 000 habitants⁸.

De plus, la place de la jeunesse dans les politiques locales en milieu rural, malgré une volonté de développement se retrouve confrontée à des difficultés telles que le poids des représentations, la faiblesse des interventions en faveur des jeunes ou encore le peu de dispositifs d'accompagnement⁹.

⁸ BUCLET, N., SALOMON, D., 2012, « Les processus participatifs transforment-ils les représentations des élus ruraux sur leur rôle et leur territoire ? », *Espaces et sociétés* 3/2012 (n° 151), p. 123-138 URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2012-3-page-123.htm.

⁹ DAVID, O., 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | URL : <http://tem.revues.org/2423>

Le poids des représentations allant « *des jeunes en échec scolaire* » aux « *jeunes difficiles* » est donc ancré dans les imaginaires de la majorité des acteurs de la jeunesse, voire de la population¹⁰. La jeunesse est souvent perçue comme un problème et non pas comme ressource. Le nombre des interventions en direction des jeunes est également faible car les interventions se dirigent dans la majorité des cas vers les champs de la petite enfance (0-6 ans) ou de l'enfance (6-12 ans)¹¹. Enfin, les dispositifs d'accompagnement sont peu présents car les politiques de jeunesse sont peu développées dans le monde rural. Les services et les équipements y sont souvent faibles.¹²

En effet, dans les représentations sociales, la jeunesse rurale est souvent associée à une jeunesse agricole. Pour autant, une étude du Céreq¹³ montre que « *les parcours de formation des jeunes ruraux se construisent dans des contextes sociaux, économiques et géographiques qui diffèrent par bien des aspects de ceux que connaissent les jeunes urbains* ». La sociologie rurale met alors en lumière différents constats sur la jeunesse rurale : un niveau d'études moins élevé que celui des jeunes urbains même si la vie en zone rurale n'est pas pénalisante pour la scolarité des jeunes ; une connaissance et une perception différentes des métiers et du marché du travail ; une ambition plus réduite et une préférence pour les scolarités courtes et concrètes ; une stigmatisation de la jeunesse rurale parfois décrite comme le pôle inverse de la modernité urbaine. Pour autant, au sein de cette jeunesse rurale, on peut distinguer deux types de jeunesse : il y a ceux qui partent pour étudier ou pour tenter leur chance ailleurs et il y a ceux qui restent dans leur village natal. Toujours selon Coquard, cette sédentarisation conduirait « à l'isolement des jeunes des classes populaires peu qualifiés », et ces derniers sont souvent ceux qui ne disposent pas suffisamment de « capital scolaire, social, culturel et économique pour envisager une mobilité géographique »¹⁴.

¹⁰ LONCLE, P. (Dir.), 2007, *Les jeunes : questions de société, questions de politiques*, Paris : La Documentation Française, Coll. Études, 149 p.

¹¹ DAVID, O., 2008, L'accès aux services d'accueil des jeunes enfants en milieu rural : un enjeu d'équité territoriale, *L'information géographique*, n° 2-2008, pp. 40-59.
DOI : 10.3917/lig.722.0046

¹² DAVID, O., 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | URL : <http://tem.revues.org/2423>

¹³ GRELET Y., VIVENT C., 2011, « La course d'orientation des jeunes ruraux » [en ligne], Bref du Céreq, n°292, 4 p. [visité le 26/01/2015], disponible sur Internet : <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/La-course-d-orientation-des-jeunes-ruraux>

¹⁴ COQUARD B., 2014, « Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux » in LABADIE F., *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse*, Paris : La Documentation Française, pp.199-211.

1.1.1 Quelles politiques de jeunesse en milieu rural ?

La ruralité ne se situe pas au centre des grandes politiques nationales, elle est même parfois oubliée. Ainsi, quelle place les jeunes ruraux occupent-ils dans les politiques de jeunesse ? Dans les discours politiques, la question de la jeunesse urbaine est plus fréquemment abordée que celle de la jeunesse du monde rural¹⁵. Schwartz¹⁶, dans son rapport de 1981 sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, annonçait déjà pourtant : *«L'insertion des jeunes ruraux dans la vie active présente une gravité particulière. Même si les clivages entre zones urbaines et rurales se réduisent, des différences significatives subsistent, et il faut en tenir compte »* (p. 150).

Pour autant, on peut affirmer que les politiques publiques de jeunesse en milieu rural sont riches et plurielles.¹⁷ Elles diffèrent d'un territoire à un autre, elles n'ont pas les mêmes clés d'entrées et non pas les mêmes effets sur les différentes politiques sectorielles. Ainsi, on peut souligner que malgré des inégalités entre les territoires ruraux et les territoires urbains, que malgré les difficultés rencontrées notamment dans les politiques publiques de jeunesse, certains territoires ne vont pas être dans une position attentiste et vont avoir (ou du moins afficher) une réelle volonté de développement.

Le guide « Politiques de Jeunesse en milieu rural : Pourquoi, comment ?¹⁸ » élaboré sous l'égide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Maine-et-Loire en est un bon exemple. Dans ce document, ces politiques sont définies de manière large : elles s'adressent à des adolescents à la fois avec une logique éducative souvent en lien avec les collèges et une logique d'accompagnement dans leur projet, et de citoyenneté.

Ainsi, on peut s'interroger sur les différences entre les politiques de jeunesse en milieu urbain et les politiques de jeunesse en milieu rural.

Le premier aspect qu'il semble important de présenter est la dimension du loisir. Les jeunes ruraux n'ont pas forcément le même accès aux offres de services et d'activités de

¹⁵ COQUART B., 2014, « Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux » in LABADIE F., *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse*, Paris : La documentation Française, pp.199-211

¹⁶ SCHWARTZ B, 2007, *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes* (1981 : Naissance de l'insertion), Rennes : Editions Apogée, 235 p.

¹⁷ LONCLE, P., 2012, « Politique de Jeunesse : de quoi parle-t-on ? » pp 16-31 in BECQUET, V., LONCLE, P., VAN DE VELDE, C. (dir), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ social éditions, collection Questions de société, 241p

¹⁸ Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire, 2014, « Politiques de Jeunesse en milieu rural : Pourquoi, comment ? » http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_POLITIQUE_DE_JEUNESSE_EN_MILIEU_RURAL.pdf

loisirs. En effet, il existe des différences sensibles dans les pratiques de loisirs. Les activités sportives, les activités culturelles, l'accès à la bibliothèque et l'accueil de loisirs sont moins accessibles en milieu rural qu'en milieu urbain et semi-urbain. Cependant, la fréquentation des Clubs des jeunes est égale voire plus importante en milieu rural. Dans le contexte d'un environnement rural, l'offre de services et d'activités de loisirs est assez réduite¹⁹. Ce constat est également partagé avec la dimension culturelle, les structures, les équipements sont moins nombreux en milieu rural, de ce fait l'offre est également assez limitée.²⁰

Le second aspect qu'on peut évoquer est la différence dans les ressources éducatives et donc les inégalités des parcours éducatifs. Comme nous le démontre Olivier David : « *Les ressources éducatives dépendent étroitement du degré d'équipement, des services disponibles, de la diversité des activités proposées, de la densité des interactions sociales et de la nature des politiques locales mises en œuvre dans les territoires de vie des jeunes générations. Ces écarts créent de fait des inégalités et conditionnent les parcours éducatifs* » (p.89).²¹ De même, le coût de l'éducation en milieu rural est plus élevé qu'en milieu urbain²². En fonction du territoire et des politiques éducatives proposées dans les PEL, lorsqu'il y en a un, on remarque que la question des inégalités éducatives est bien présente dans le monde rural.

Le troisième aspect est la mobilité comme le souligne Coquart. En effet, les compétences de mobilité sont indispensables dans la société d'aujourd'hui, et encore davantage en milieu rural où les transports en commun sont peu efficaces. Du simple déplacement pour aller visiter ses ami.e.s ou pour rechercher un emploi dans un autre territoire, les jeunes ont besoin de se déplacer. La mobilité, variable en fonction des réalités du territoire, est néanmoins indispensable pour des jeunes vivant en milieu rural, qui sont souvent des territoires à faible économie et à une offre de formation limitée. En effet, la faible mobilité de certains jeunes ruraux représente ainsi une difficulté centrale. La mobilité semble d'autant plus problématique pour les jeunes des communes les plus éloignées des

¹⁹ DAVID, O., 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | URL : <http://tem.revues.org/2423>

²⁰ DELFOSSE, C. 2011 « La culture à la campagne. », *Pour* 1/2011 (N° 208), p. 43-48
URL : www.cairn.info/revue-pour-2011-1-page-43.htm.

²¹ DAVID, O., 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | URL : <http://tem.revues.org/2423>

²² GAUTHIER, PL., LUGINBHL, O., 2012, « L'éducation en milieu rural : perceptions et réalités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 59 | avril 2012, mis en ligne le 01 avril 2012, consulté le 25 mai 2016. URL : <http://ries.revues.org/2226>

grandes villes, c'est-à-dire des territoires « en déclin ». A ce type de territoire, Coquart oppose les territoires dits « attractifs » qui bénéficieraient « de leur proximité avec les grandes villes en développement »²³.

Comme expliqué dans l'article de Marie Dumollard et de Patricia Loncle²⁴, le contexte de l'action publique est désormais favorable à la territorialisation de l'action publique et rend l'application des politiques publiques de jeunesse complexe, toutes échelles confondues. Ainsi, on constate au niveau local le même type de complexité, y compris dans le milieu rural, pour agir avec tous les secteurs. C'est pourquoi, pour développer une approche transversale, nous nous avons choisi de mettre en avant les trois aspects que nous venons d'évoquer : les loisirs qui couvrent les activités sportives, culturelles ; l'aspect éducatif qui englobe les écoles primaires ; la mobilité qui est, selon nous, un aspect central dans le monde rural car elle concerne tous les secteurs de l'action publique (emploi, santé, affaires sociales, logement).

1.1.2 L'intérêt des démarches transversales pour les politiques locales de jeunesse rurales intercommunales

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions bouleverse la répartition des pouvoirs au profit des acteurs locaux. C'est dans ce contexte de décentralisation des compétences et territorialisation de l'action publique²⁵ que des mutations et de nouveaux enjeux apparaissent. Ainsi, l'intercommunalité se trouve progressivement face à de nouveaux défis à relever²⁶, notamment pour la mise en place de politiques de jeunesse.

De plus, la question de la ruralité dans ces défis présente des spécificités. Historiquement, les espaces territoriaux géographiques ont toujours été liés. Ces liens sont aujourd'hui beaucoup plus importants avec le maillage territorial. La ruralité, au niveau des

²³ COQUART B., 2014, « Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux » in LABADIE F., *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse*, Paris : La documentation Française, pp.199-211

²⁴ DUMOLLARD M., LONCLE P., 2014. *Politiques locales de jeunesse et transversalité : quels apports pour les territoires ?* Dans LABADIE F., *Parcours de jeunes et territoires* (pp. 238-251). Paris: INJEP, La documentation Française.

²⁵ LAFAYE, C., 2009, Décentralisation des compétences et territorialisation de l'action publique: le cas des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques : La gouvernance des politiques culturelles territoriales en Europe. Culture, territoires et société en Europe. Atelier " La gouvernance des politiques culturelles territoriales en Europe ", May2009, Grenoble, France. <halshs-00443600>

²⁶ SEGAS, S., 2006, III. Les enjeux politiques de la politique de pays : « nouvelle gouvernance » et recadrage des conflits locaux. In: *Annuaire des collectivités locales. Tome 26, 2006. La gouvernance territoriale*. pp. 657-665. doi : 10.3406/coloc.2006.1804 http://www.persee.fr/doc/coloc_0291-4700_2006_num_26_1_1804

politiques de jeunesse dans les intercommunalités, est à analyser dans le sens de la transversalité. Les communautés de communes font face à un redéploiement de la population des villes vers la campagne²⁷. Donc, aborder la jeunesse comme un enjeu global dans le développement du territoire pourrait être, selon nous, considéré comme un enjeu majeur et porter une politique dans ce sens pourrait être le rôle d'une communauté de communes. Ce pourrait être également le rôle des communautés de communes que d'essayer de faire changer les représentations, de montrer que la jeunesse doit être perçue comme une force et non pas comme un problème. Une autre façon d'aborder la transversalité pourrait également consister à soutenir des expériences publiques permettant des rencontres intergénérationnelles. Si l'on pouvait articuler toutes ces orientations, on serait clairement dans une perspective transversalité.

1.2 Le territoire du Pays de Moncontour, ses caractéristiques et sa jeunesse

La Communauté de Communes du Pays de Moncontour est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes, une communauté de communes est un espace de solidarité pour lequel les élus élaborent un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Il y a 10 877 habitants (source INSEE, 2011) dans le territoire avec 78 habitants au km² pour une surface de 139,15 km². Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Moncontour s'articule autour de six communes : Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy, Saint-Carreuc, Trédaniel.

Toujours selon l'INSEE, les 0 à 14 ans représentent 2 254 enfants soit 20,6 % de la population (contre 18,2 % au niveau régional) et les 15-25 ans sont 1 667 dans le territoire soit 15,3 % de la population (contre 16,9% au niveau régional). Il faut noter qu'entre 2007 et 2012 il y a eu une augmentation de la population infantile et une baisse de la population juvénile.

²⁷ GUERRINHA, C., THEBERT, M., 2006, « La gestion des déplacements, outil d'affirmation politique des communes périurbaines. Une analyse des stratégies dans le bassin de Rennes », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 81/4 | 2006, <http://geocarrefour.revues.org/1960> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.1960

1.2.1 Un territoire rural

Le Pays de Moncontour est situé dans un territoire rural au carrefour de quatre bassins d'emplois, c'est-à-dire entre Saint-Brieuc, Lamballe, Collinée, Loudéac²⁸. La Communauté de Communes forme un territoire rural, proche du Centre-Bretagne, assez excentré par rapport aux autres communes dynamiques du département des Côtes d'Armor, voire de Bretagne. Néanmoins, la collectivité bénéficie d'une position stratégique puisqu'elle est située entre quatre zones économiques. La collectivité dispose de plusieurs compétences obligatoires liées au statut de l'EPCI. Ces compétences sont : le tourisme, l'aménagement de l'espace et le développement économique. Ce qui rend le territoire atypique c'est que la collectivité a fait le choix de se saisir également de compétences optionnelles et d'axer le projet politique de développement communautaire et de développement local dessus. Ainsi, une grande part des compétences optionnelles sont liées aux services à la personne tels que le logement, l'action sociale, la culture, l'éducation, les loisirs...

Une forte diversité d'associations, soutenues par la collectivité, favorisent les activités pour la population, grâce à un réseau associatif important. De plus, ce territoire, avec la cité médiévale de Moncontour et ses édifices voisins, développe le tourisme. Par ailleurs, ce territoire met en place des actions de visant à revitaliser les bourgs. Ainsi, on assiste à une certaine stabilité concernant la population.

Le territoire est très dynamique en matière de jeunesse. En effet, dans le cadre de l'étude concernant le dispositif d'actions d'éducation artistique, j'ai rencontré de nombreux acteurs de la vie associative, de l'Education nationale dans ce territoire et des professionnels du spectacle vivant mais également des professionnels de la jeunesse qui tous, sont acteurs en matière d'enfance-jeunesse dans le territoire. De même, le territoire dispose de plusieurs clubs de jeunes ainsi que de nombreux événements associatifs à destination de la jeunesse.

Par ailleurs, les élus de la collectivité affirment leurs souhaits d'ancrage local au travers des différents choix politiques, en particulier sur les champs de l'enfance/jeunesse et de la vie associative. C'est dans ce contexte, que la commande de l'objet du stage a été initiée.

²⁸ Annexe 2 : Cartographies du Pays de Moncontour

1.2.2 Un projet politique orienté enfance-jeunesse

Le projet politique de la Communauté de communes du Pays de Moncontour se met en œuvre autour de compétences obligatoires et de compétences optionnelles/facultatives avec un projet politique de territoire :

- Fixer la population dans le territoire en développant des services à la population ;
- Forger un sentiment d'appartenance ;

Le pôle enfance-jeunesse se situe au cœur de la politique communautaire puisque ses actions visent à la fois à permettre à la population jeune de rester dans le territoire et de développer un rapport affectif avec celui-ci. La collectivité s'est saisie en 1997 de cette compétence qu'est l'enfance jeunesse. Au travers de ce choix, la Communauté de Communes affiche une volonté politique liée à une dynamique de développement local qui ne se résume pas à une approche économique ou à une politique d'habitat. Il y a là une volonté de :

- Privilégier le bien-être des habitants ;
- Acter les besoins des familles ;
- Garantir l'attachement durable des jeunes à leur territoire de vie et faciliter leur intégration au tissu local ;
- Proposer des services susceptibles d'inciter de nouvelles familles à s'installer dans le territoire²⁹.

La volonté de permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société fait partie des fondamentaux de ce projet éducatif qui inclut les enfants de 3 à 12 ans et les adolescents de 14 à 17 ans, sans oublier la petite enfance.

C'est ainsi que le projet politique, en matière d'enfance-jeunesse est proposé aux habitants à travers le socle éducatif développé par le pôle enfance-jeunesse de la Communauté de communes.

L'action globale proposée par le territoire fédère beaucoup d'utilisateurs. En effet, la fréquentation des services proposés (RPAM, Crèches, Séjours thématiques ; Éducation Artistique...) à la population du territoire sont en constante augmentation. Pour rappel, c'est une action globale qui :

- N'est pas réductible à une offre de loisirs ;

²⁹ Projet Éducatif de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour

- Doit, par nature, être transversale et multidisciplinaire ;
- Privilégie le bien être des usagers dans le service en plaçant le « plaisir » au centre de l'action ;
- Privilégie le bien être des usagers dans le service en garantissant leur sécurité affective et physique ;
- Assure une place à chacun afin que chacun ait sa place (dans un esprit de respect, d'ouverture, de tolérance et de rencontre...) ³⁰

Ainsi, on voit que la politique de jeunesse du pays de Moncontour est articulée autour d'un projet éducatif, un continuum jeunesse, qui lui-même s'articule autour de cinq objectifs, à travers plusieurs dispositifs correspondant à plusieurs temps (les accueils de loisirs, les temps péri-scolaires, les vacances ou dans le milieu scolaire et à travers des activités accessibles à tous).

La collectivité a donc défini l'enfance-jeunesse comme une de ses priorités dans le projet politique. Dans le cadre de l'étude effectuée sur le dispositif d'actions d'éducation artistique, plusieurs entretiens ont été réalisés. Dans tous ces entretiens, la dimension de la fusion est très présente. Il y a une appréhension de voir le dispositif actuel disparaître.

« Je suis un peu inquiète vis-à-vis de la fusion parce que notre commune est un peu excentrée. Je me demande quelles propositions il y aura pour une petite école rurale. Quelle place elles vont trouver dans cette grande communauté de communes. Est ce qu'on aura les mêmes propositions ? Sincèrement, je ne sais pas comment ça va évoluer. Il y a un partenariat qui existe, avec le changement de communauté de communes, je ne connais pas les autres partenaires, les autres intervenants. Je ne sais pas comment ils vont prendre en compte les nouvelles communes qui vont intégrer. Il y avait une certaine proximité sur la Communauté de Communes de Moncontour., on se connaissait, ce n'était pas juste des échanges mail ou téléphonique. Donc je me dis qu'il va falloir recréer tout ça, ces liens en changeant de communauté de communes. J'avoue que j'ai une certaine appréhension. Voilà, ça fait six ans que je suis directrice ici, ça été six ans avec partenariat très agréable j'ai envie que ça dure. Puisqu'on a fait plein de beaux projets » (responsable d'un établissement scolaire).

³⁰ Projet Éducatif de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour

Le changement de collectivité est donc réellement présent dans les préoccupations des acteurs de la jeunesse. Une certaine appréhension est affichée sur la conservation des actions menées par le pôle enfance-jeunesse dans le cadre de la politique de la communauté de communes du Pays de Moncontour. Nous allons à présent nous intéresser au nouveau territoire.

1.3 Les perceptions du futur territoire : Lamballe Communauté par les jeunes ruraux

La loi NOTRe porte le seuil minimum d'habitants par communauté de communes de 5000 à 15000 habitants. La Communauté de communes du Pays de Moncontour va donc se rapprocher de Lamballe Communauté (28000 habitants) et des intercommunalités voisines. Cette fusion est l'occasion de repenser l'action publique locale à une plus grande échelle et de poursuivre son action de rationalisation de l'action publique et de mutualisation des moyens. Ce sont donc six communautés de communes (Arguenon Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin, Pays de Matignon, Pays de Moncontour) qui travaillent ensemble à un projet de regroupement. Les 6 communautés représentent un territoire composé de 40 communes soit 68 660 habitants³¹.

Le 29 mars 2016, le préfet du Département a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Il vise à :

- Réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants ;
- Accroître ou rééquilibrer la solidité financière des EPCI ;
- Organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents ;
- Rationaliser les syndicats de gestions intercommunaux ou mixtes.

Les enjeux annoncés de ce projet sont les suivants :

- Valoriser les forces et les attractivités ;
- Mutualiser les moyens ;
- Être acteur de son avenir ;
- Être un territoire qui pèse.

³¹ Annexe 3 : Carte de la nouvelle intercommunalité

1.3.1 Un territoire à construire : perceptions et enjeux pour les politiques de jeunesse

A partir de la naissance de cette nouvelle collectivité, le territoire va entrer dans un processus de changement. Des zones d'emploi aux bassins de vie, des communes nouvelles à la nouvelle intercommunalité, on parle d'un « mille-feuille » qui ne rend pas toujours simple la lecture d'un territoire. Ce nouveau territoire n'est pas toujours facile à cerner pour les habitants ni pour les professionnels voire même les élus locaux. Le regroupement des différentes communautés de communes peut être difficile à définir et comprendre.

Comment les habitants, et notamment les jeunes ruraux, perçoivent-ils ce nouveau territoire ? Quelles sont leurs représentations ? En effet, « *le terme de territoire recouvre aujourd'hui une appréhension géographique, administrative, économique, culturelle, socio-économique, politique, imaginaire* » (Dubreuil et Janvier, 2014, p. ?)³² Cependant, le territoire désigne plutôt « le lieu où chacun "fait sa vie" ». C'est cette question qui est interrogée à travers la construction de ce nouveau territoire.

Le bassin de vie de certains habitants va déborder sur les territoires voisins. Il serait donc intéressant de rencontrer les jeunes afin d'orienter le projet de fusion vers une dynamique de territoires vécus et d'articuler les activités du futur pôle enfance-jeunesse dessus. Par exemple, le rapport d'étude concernant le dispositif d'actions d'éducation artistique, permet de se doter d'un outil réflexif quant à la fusion des intercommunalités.

Toujours dans ce contexte de territorialisation et de fusion, on peut affirmer que le territoire est en pleine mutation. De là, plusieurs enjeux sont apparus autour des différentes compétences de la collectivité. Les enjeux principaux sont les politiques et économiques, ainsi, le territoire devient un véritable objet d'action publique, dans le sens où il permet une lecture globale des dynamiques à l'œuvre, de ses atouts et de ses manques. De plus, dans cette réforme territoriale, les représentations au sein du Conseil communautaire sont réinterrogées, la répartition des sièges des futurs conseillers communautaires est redéfinie en fonction des habitants des communes. Enfin, les compétences facultatives au niveau des communes et des collectivités ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre, cela sera donc également un point de débat. Comme nous avons pu le constater précédemment, la nouvelle collectivité sera constituée de 40 communes. Cela présage des redistributions de forces

³² DUBREUIL B. et JANVIER R., 2014, *Conduire le changement en action sociale*. Mutations sociétales, transformation des pratiques et des organisations, Paris : ESF Editeur, 242 p.

politiques et incite les communes à envisager des stratégies individuelles ou collectives en fonction de leur taille mais également de leurs volontés politiques.

Dans cette configuration, il peut être intéressant d'interroger la façon dont les élus locaux de la Communauté de Communes du Pays de Montcontour vont aborder les enjeux et s'emparer des négociations. Sur quels outils vont-ils s'appuyer s'ils veulent faire perdurer le projet politique du Pays de Moncontour dans la nouvelle collectivité ? Comme présenté précédemment la politique enfance-jeunesse est un des piliers du projet politique actuel de la collectivité. C'est pourquoi il est intéressant d'essayer d'appréhender les différentes perspectives en politique de jeunesse dans la nouvelle collectivité. L'implication des élus dans ce projet de fusion me paraît primordiale pour impulser la mise en œuvre d'actions dans ce nouveau territoire.

1.3.2 Quelles perspectives pour la politique de jeunesse ?

Dans un premier temps, dans le cadre de cette fusion, il faut se poser la question suivante : Quelle place va être donnée à la politique de jeunesse dans cette nouvelle collectivité ? Dans la page internet de Lamballe communauté consacrée à la mise en œuvre de la fusion d'un point de vue général, il est annoncé que « *Cette nouvelle communauté pourrait à terme devenir une communauté d'agglomération avec une ville centre, Lamballe, d'au moins 15000 habitants* »³³. Cette note s'appuie sur plusieurs outils. Il y a eu deux études extérieures, un diagnostic territorial et une étude financière. Il y a également les préconisations du SDCI présentées précédemment et sur les enjeux annoncés par la collectivité « Lamballe communautés » pilote du projet de fusion. On peut donc interroger la position de la collectivité pilote vis-à-vis des politiques de jeunesse qui sont plurielles dans le territoire futur. En effet, de par l'annonce d'une volonté de devenir communauté d'agglomération et des enjeux présentés autour de l'activité économique, on peut penser que la politique de jeunesse ne serait pas une priorité.

Dans cette logique de devenir une agglomération, le développement de la politique de jeunesse se cantonnerait probablement à une politique de jeunesse urbaine et semi-urbaine. Or, on voit clairement que le futur territoire contient des zones rurales. Donc, dans cette logique, la ruralité serait potentiellement délaissée. Cette hypothèse est accentuée par

³³ Page Internet – Fusion de l'intercommunalité : <http://www.lamballe-communaute.fr/accueil-lamballecommunaute/la-communaute/2017--une-nouvelle-intercommunalite>

le fait que si l'on se penche sur les différentes politiques enfance-jeunesse proposées dans le futur territoire, on s'aperçoit qu'il y a des points communs (Petite enfance, ALSH, Séjours, PIJ...) mais également des points différents ; la majorité des différences étant situées dans les territoires ruraux. On peut évoquer les singularités du territoire du Pays de Moncontour vis-à-vis des autres territoires constituant la future collectivité. Les actions d'éducation artistique, les séjours thématiques ou encore l'accompagnement poussé de la vie associative jeunes ne sont pas présents dans les autres Communauté de communes. Cependant, une charte communautaire a été rédigée pour faire office de « garde-fou » quant au projet politique de la future collectivité. Ainsi, on peut évoquer la volonté ou non de développer un projet politique propre à la nouvelle collectivité en prenant en compte toutes les disparités du futur territoire.

Pour conclure cette partie, on peut souligner que le Pays de Moncontour, territoire situé en milieu rural et ayant une politique enfance-jeunesse forte du point de vue de son portage politique et de son ancrage transversal, va être amené à subir des changements dans le cadre du territoire en cours de constitution. Nous allons par conséquent présenter dans la partie suivante, quelques pistes qui pourraient être exploitées pour conserver cette politique dans un processus de mutation.

2 UNE POLITIQUE DE JEUNESSE AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

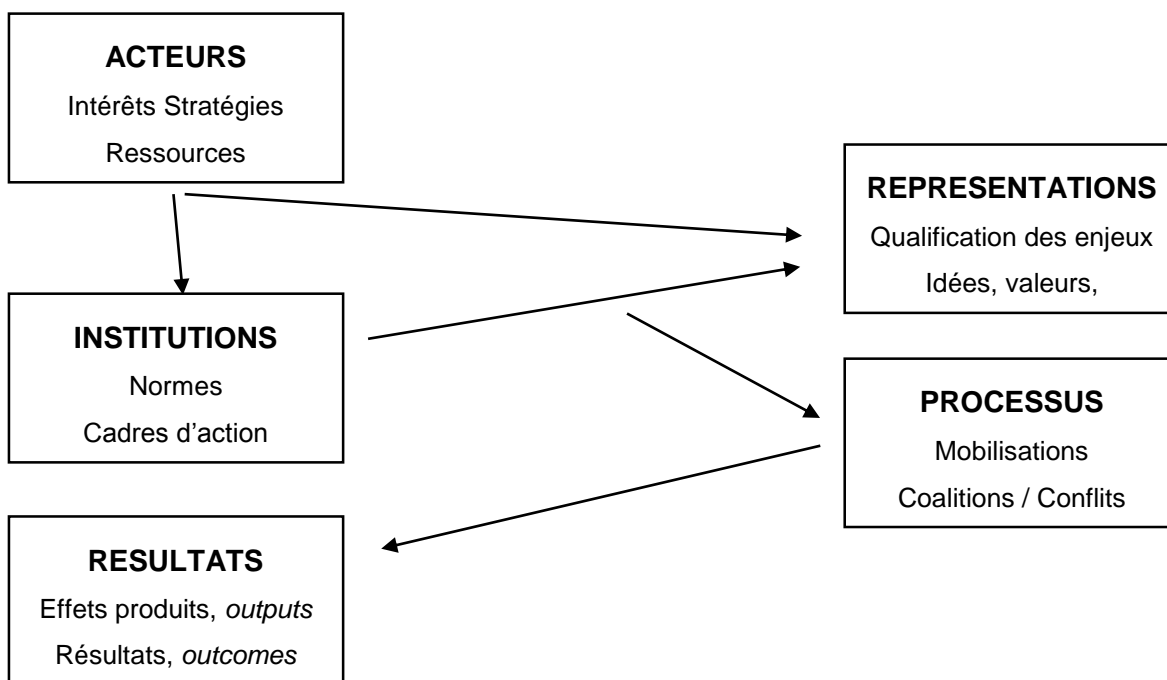
Dans cette partie, nous allons essayer de répondre aux questionnements suivants : Comment porter et défendre une politique publique de jeunesse en s'appuyant sur les singularités de son territoire dans un processus de fusion complexe ? Quels sont la place et le rôle des élus dans ce processus de fusion ? Comment s'en emparent-ils ?

Avant d'approfondir cette partie il est important de revenir sur la définition de l'action publique et sur un des modèles d'analyse et qui nous servira pour analyser la problématique de cet écrit.

Pour essayer de définir l'action publique, nous nous appuyons sur l'ouvrage de Lascoumes et Le Galès³⁴. Après avoir fait une revue historique des différentes définitions de l'action publique, en commençant par Horal Laswell en 1936 : « *Who gets what, when and how ?* » - « *Qui obtient quoi, quand et comment ?* », les auteurs expliquent que depuis cette époque les définitions se sont diversifiées et modernisées. Selon eux, il existe des travaux classiques de politique publique qui peuvent être caractérisés par plusieurs éléments tels qu'une approche sectorielle, une analyse des acteurs et des systèmes d'action ou encore l'observation précise des programmes. Comme on peut le voir, il n'y a donc pas une mais des définitions. Afin de mieux saisir les différentes dimensions de l'action publique, il nous semble important de présenter un modèle d'analyse qui nous servira pour la suite. Nous nous appuyons sur le schéma suivant présentant les cinq variables de base de l'analyse et leurs combinaisons :

³⁴ LASCOUMES P., LE GALES P. (2012), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 127 pages

Figure 1 : Cinq variables de base de l'analyse et leurs combinaisons.



Ce schéma³⁵ est particulièrement pertinent pour notre travail et pour l'analyse des enjeux liés à la problématique. Nous pourrions nous appuyer dessus pour tenter de mettre en lumière les aspects et les éléments centraux dans le processus de fusion.

Par ailleurs, les auteurs expliquent que l'action publique sert à la régulation sociale et à la régulation politique³⁶. Elle contribue au changement social, à la résolution de conflits, aux ajustements entre différents groupes et intérêts, mais elle vise également à répartir des ressources, à créer ou compenser des inégalités. De ce postulat, nous essayerons de mettre en lien ces régulations dans la mise en œuvre de la fusion.

2.1 Risques et atouts de cette politique enfance-jeunesse ³⁷

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, avec la fusion des intercommunalités, la politique de jeunesse du Pays de Moncontour est mise en danger au niveau de plusieurs

³⁵ LASCOURMES P., LE GALES P. (2012), *Sociologie de l'action publique*, Schéma p15. Paris, Armand Colin, 127 pages

³⁶ LASCOURMES P., LE GALES P. (2012), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 127 pages

³⁷ Dans cette partie, quand nous aborderons la fusion, nous parlerons seulement de la politique publique de jeunesse.

aspects tels que l'éducation artistique en milieu scolaire, l'accompagnement poussé de la vie associative ou encore les séjours thématiques d'été. Ces derniers aspects sont des singularités propres au territoire et en font également des potentielles forces. Ainsi, parmi toutes les actions proposées, trois ont été identifiées comme singulières :

- Les séjours thématiques d'été (7 – 17 ans). Une large gamme d'animations est proposée aux adolescents notamment dans les séjours d'été. Ce sont des séjours (19 séjours préposés) à destination des 7/17 ans entre 3 et 15 jours durant les week-ends et les vacances scolaires dans le département pour les enfants de 7 à 12 ans et dans toute la France pour les jeunes de 12 à 17 ans. Ces séjours sont articulés avec le socle éducatif et les animations thématiques continues proposées durant le reste de l'année.
- Les actions d'éducation artistique en milieu scolaire font également partie des singularités. Ainsi, la collectivité permet l'accueil de spectacles dans les communes, la collectivité offre et finance aussi des manifestations artistiques très diverses : visites d'expositions, découvertes de spectacles vivants, rencontres avec des artistes, apprentissages fondamentaux, incitation à la pratique d'un art, projets de création collective... D'autre part, après un travail préparatoire avec l'équipe pédagogique, deux salariés communautaires interviennent dans chaque classe du primaire.
- L'accompagnement à la vie associative est poussé. Les techniciens de la collectivité, dans leurs domaines respectifs, sont mis à disposition pour accompagner les habitants du territoire sur des sujets associatifs. Une aide à la création et à l'accompagnement au fonctionnement des Junior Associations et des associations loi 1901 est proposée. De même un accompagnement au montage de dossier, ainsi qu'une mise en réseau des acteurs du monde associatif sont proposés par la collectivité.

Patricia Loncle et Marie Dumollard expliquent que, dans une perspective transversale, « le secteur jeunesse compose avec les secteurs voisins soit dans une approche intersectorielle selon laquelle l'ensemble des services travaille à un projet global, soit dans l'optique d'intégrer une entrée jeune dans les interventions de chaque service ³⁸».

Ainsi, on peut considérer que les pratiques sont transversales dans le Pays de Moncontour, puisque le pôle Enfance-Jeunesse investit le champ de la culture, le champ des politiques éducatives, de la petite-enfance... Or, avec l'arrivée de la fusion et la

³⁸ DUMOLLARD M., LONCLE P., 2014, *Politiques locales de jeunesse et transversalité : quels apports pour les territoires ?* Dans LABADIE F., *Parcours de jeunes et territoires* (pp. 238-251). Paris: INJEP, La documentation Française.

réorganisation de l'institution, la pratique dans ce domaine va être probablement davantage sectorisée. Ici, se pose donc la question de la prise en compte des singularités évoquées ci-dessus.

En amont de la mise en œuvre du projet de fusion, il paraît indispensable que les acteurs réfléchissent en fonction de la réalité du terrain et puissent s'adapter en conséquence. De plus, il faudrait clairement identifier les réalités du terrain qui diffèrent d'un territoire à l'autre. Il apparaît que la posture stratégique des acteurs, la prise en compte du territoire, la création de partenariats et la logique de transversalité, qui peuvent être considérés comme les fondements de l'action publique, doivent être travaillés, ajustés et mobilisés par les différents acteurs de la démarche.

Si l'on considère que la politique de jeunesse proposée par la collectivité du Pays de Moncontour dispose d'actions utiles pour la population, notamment au travers des singularités évoqués, et qu'il est important de défendre ces différents points dans le processus de la fusion, cela nécessite de mettre en place une stratégie politique.

C'est dans ce contexte, que nous allons nous intéresser à la manière dont une politique publique de jeunesse elle-même socle d'une politique de développement communautaire local, peut être portée et défendue dans le cadre de la fusion des intercommunalités, par les élus en s'appuyant sur les singularités déjà développées.

La collectivité a réuni autour de ce projet de fusion de nombreux acteurs, lors de plusieurs groupes de travail, afin de faciliter le démarrage de la nouvelle collectivité au 1^{er} janvier 2017. De nombreux questionnements se posent quant à cette fusion. Tout d'abord, il a été convenu de proposer un calendrier qui semblait réalisable et adapté aux contraintes du terrain. Quatre temps forts vont servir (ou ont servi) de jalons dans le calendrier ³⁹:

- **29 mars 2016** : Publication du SDCI par le préfet après consultation et avis des Communautés de Communes et des Communes ;
- **30 août 2016** : Délibération et validation du SDCI ;
- **30 septembre 2016** : Notification des arrêtés par le préfet et création des futurs EPCI ;
- **1er janvier 2017** : Mise en application des nouvelles communautés ;

³⁹ Projet SDCI des Côtes d'Armor : <http://www.cotes-armor.gouv.fr/content/download/17946/127556/file/Projet%20schema.pdf>

Le projet de fusion a donc été mené dans le territoire et a été conduit tout au long de l'année 2016. Il s'est retrouvé confronté avec un certain nombre de réalités telles que les agendas différents entre les élus des différentes collectivités ou les fonctionnements dissemblables des différents services. Aussi, il a fallu s'adapter dans un premier temps puis réfléchir à des propositions ou et des compromis, vis-à-vis de la politique de jeunesse du territoire, conformes aux enjeux de la fusion, tels que la réorganisation des services ou la prise en compte des actions menées dans l'ensemble des territoires.

Ensuite, il s'agissait de parvenir à mobiliser et expliquer la fusion aux différents acteurs concernés. Enfin, il a été nécessaire de réfléchir à la manière de valoriser et d'intégrer les actions singulières de la politique de jeunesse de la collectivité et aux moyens d'y parvenir. Il est apparu que le territoire possède des forces dans sa politique de jeunesse, notamment autour des singularités, et qu'il fallait s'appuyer dessus pour outiller les élus lors des prises de décision sur la fusion.

2.1.1 Des singularités qui sont des forces : l'exemple du dispositif d'actions d'éducation artistique

2.1.1.1. Bilan des actions menées

Les réflexions en matière de jeunesse ont amené la Communauté de Communes du Pays de Moncontour à proposer des dispositifs et des actions propres à son territoire afin d'atteindre les objectifs fixés dans le socle éducatif. C'est pourquoi nous parlons de singularités car il n'existe rien de tel dans les territoires voisins qui vont rejoindre la nouvelle intercommunalité.

Le dispositif d'actions d'éducation artistique en milieu scolaire fait partie de ces singularités. Pour rappel, dans le champ scolaire du Pays de Moncontour, il y a 1380 élèves répartis dans 10 écoles (publique et privée). Une subvention de fonctionnement de 15€ par enfant est versée à chaque école du territoire. En moyenne, il y a 10 parcours artistiques par an et un spectacle scolaire est offert à chacune des 42 classes du territoire.

La notion d'éducation artistique est assurée en mobilisant des compétences diverses : enseignants, éducateurs, intervenants extérieurs (artistes et professionnels de la culture, inscrivant leur action dans les dispositifs partenariat mis en place par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale depuis plus de vingt ans). Elle conduit les institutions culturelles à élaborer des projets d'action éducative et culturelle et les collectivités locales à

les inclure dans les projets éducatifs locaux élaborés en concertation avec les services de l'Etat.

Jusqu'en 2005, les parcours artistiques dans les écoles avaient pour vocation de permettre à une classe de travailler avec le concours d'un artiste autour d'une création artistique commune. Ces séquences étaient en partie financées par l'Education Nationale (environ 200 € par classe). L'ODDC, partenaire culturel, finançait également les projets dans le cadre de son dispositif « Art en Herbe » (arts visuels) et assurait un rôle de médiation entre artistes et enseignants. La Communauté de communes du Pays de Moncontour, quant à elle, complétait le financement d'Etat. Depuis 2006, le financement Éducation nationale n'existe plus. Toutefois, en 2007, et avec l'appui de la DEC, la Communauté de communes du Pays de Moncontour a proposé de relancer les parcours artistiques dans son territoire, en partenariat avec l'ODDC et l'ADDM des Côtes d'Armor.

Dans le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour, le dispositif des actions d'éducation artistique est articulé autour de quatre types d'actions :

- Les parcours artistique ;
- Les temps forts « acteurs » ;
- Les temps forts « spectateurs » ;
- Les spectacles scolaires ;
- Les résidences.

On peut noter que le développement d'actions d'éducation artistique par les jeunes et pour les jeunes trouve son essor dans des zones où les politiques publiques ne s'affirment pas forcément en leur faveur, et que le « selfmade » n'est plus que jamais d'actualité dans les territoires ruraux⁴⁰. Il y a donc là un élément important dans la réflexion, la stratégie et la méthodologie future d'accompagnement des projets d'actions d'éducation artistique. Ainsi en identifiant, les impacts et les effets de ce dispositif, cette singularité peut être une clé d'entrée et un outil argumentatif pour les élus pour défendre la politique enfance-jeunesse lors de la fusion des intercommunalités dans le cadre de loi NOTRe au 1^{er} Janvier 2017.

Depuis 2011, il y a eu treize résidences dans le territoire. Il faut préciser que ces résidences ont quasi-toutes entraîné des séances de découvertes (opportunités fortuites) sur

⁴⁰ GUILLON, V ., SCHERER, P., 2012, *Culture et Développements des Territoires Ruraux : Quatre projets en comparaison* : : <http://www.reseaurural.fr/files/etude-culture-scherer-guillon.pdf>

le territoire. De même, huit de ces résidences ont été articulées avec des parcours artistiques et ont donné lieu à la présentation du spectacle dans le territoire. Il faut rappeler que ces résidences ont toutes permis la mise en place de séances de découverte avec les écoles de la commune qui les accueillait.

A l'échelle de la Bretagne il y a six compagnies jeune public qui sont conventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il y en a trois qui sont conventionnées dans le territoire c'est donc un point à valoriser.

Entre 2011 et 2015, les enfants des écoles ont pu assister à 68 spectacles toutes modalités confondues. Dans ces 68 spectacles, il y a eu 26 spectacles hors territoire et 42 spectacles dans le territoire. Et, dans les 42 spectacles ayant eu lieu dans le territoire, 28 d'entre eux ont eu lieu lors d'un temps fort (« Au plus près de chacun », « Milasons » ou avant « Musique et Patrimoine »). En outre, à partir de l'année scolaire 2013-2014, on peut constater une nette progression de spectacles ayant lieu dans le territoire. En effet, à partir de cette période, plus des deux tiers des spectacles ont lieu dans les infrastructures proposées par le territoire.

Quant aux parcours artistiques, c'est 45 parcours qui ont eu lieu dans les écoles et au Collège de Moncontour. Ainsi, il y a eu 35 parcours qui ont pu être restitués dans 25 représentations ou expositions proposées dans le territoire et dans le cadre de temps forts « Au plus près de chacun ».

Au total depuis 2011, c'est 6590 élèves qui ont pu assister à un spectacle (4627 élèves) ou une restitution (1963 élèves). Avec une population scolaire en moyenne de 1150 élèves par année, c'est donc en moyenne, tous les enfants qui auront accès à un spectacle au cours de l'année.

Si l'on extrapole cette action sur toute une scolarité, école maternelle et école primaire, en huit ans les enfants auront vu neuf à dix spectacles en moyenne. De 2011 à 2015, il y a eu 1100 enfants à profiter de 45 parcours artistiques au travers de douze disciplines différentes. Ainsi, il y a eu une production en position d'acteurs ou de créateurs de réalisés par les élèves dans le territoire. De ces parcours artistiques, il y a eu 35 restitutions au travers de 25 représentations ou expositions lors du temps forts d'Au plus près de chacun. Ce sont donc 837 élèves qui se sont trouvés dans une situation d'acteurs ou de créateurs, et qui *in fine* ont été valorisés auprès d'un véritable public. Pour autant les restitutions vont encore plus loin car la majorité des écoles organisent des restitutions internes pour les parents d'élèves et les familles qui n'ont pas pu se déplacer lors du temps forts.

Il y a donc une réelle dynamique culturelle qui s'articule et s'entrechoque autour des actions artistiques menées dans le milieu scolaire. Cette dynamique participe à la vie du territoire. Il faut également rappeler que le territoire n'est pas doté de compétence culturelle. De ce fait, il y a davantage de possibilités pour mettre en place des actions comme le dispositif d'actions d'éducation artistique.

2.1.1.2. Effets des actions

Outre le bilan des actions menées dans le cadre du dispositif présenté précédemment, l'étude de ce dispositif permet de mettre en lumière les différents effets que produisent ces actions d'éducation artistique sur les enfants et leurs développements mais également sur le territoire.

Tout d'abord, on peut insister sur le développement personnel de l'enfant qui est davantage pris en compte grâce à ces actions. En effet, au travers de l'enquête on a pu souligner des effets non négligeables sur leur trajectoire de vie et sur l'évolution de leur propre estime d'eux-mêmes.

Ensuite, ce dispositif a entraîné une ouverture globale pour les enfants qui ont assisté à des spectacles, à des résidences ou restitutions ou qui ont été bénéficiaires des parcours menés dans les écoles.

Enfin, des impacts socio-économiques ont été identifiés dans le territoire. Ainsi, ces actions permettent de développer du lien social. Par exemple, le nombre de spectateurs présents dans le cadre des temps forts ne fait que croître. La population se mobilise de plus en plus sur un temps précis. Dans le territoire du Pays de Moncontour, les parents sont présents, mais également les grands-parents, les frères et sœurs... Cette mobilisation croissante est clairement un facteur de lien social autour d'un même projet pour la population du territoire. C'est également une chance pour le monde rural. Il faut voir ce dispositif d'actions d'éducation artistique comme une chance pour le territoire. Il y a plusieurs écoles rurales qui existent dans ce territoire, et elles contiennent des niveaux d'élèves très hétérogènes. Il existe un rayonnement au travers des formations accueillies. L'image du territoire renvoyée est celle d'un territoire dynamique donnant la possibilité d'expérimenter et qui laisse des possibilités de proposer. Sachant que le territoire est rural et qu'il n'y pas énormément d'organisation culturelle ou musicale, il est vraiment important d'offrir des concerts, des spectacles, des restitutions ou encore des parcours avec des artistes de renommées internationales ou nationales, des gens d'une grande qualité. C'est une richesse

pour des enfants de communes rurales et c'est en ce sens que le territoire est évoqué à l'extérieur par ces mêmes artistes. De ce fait, la Communauté de communes du Pays de Moncontour est identifiée comme un territoire ayant une dynamique éducative et culturelle de qualité.

Ainsi, on peut dire que ce dispositif est une action singulière car ce type d'actions n'est pas aussi abouti dans d'autres territoires. C'est aussi un territoire atypique car il existe peu de territoires qui ont fait le choix de prioriser une politique enfance-jeunesse en ce sens. Ces observations s'appuient également sur des réponses des enquêtés et des lectures grises tel que les données d'archives de la collectivité pour les spectacles scolaires et les parcours artistiques ou encore les exercices comptables en lien avec le dispositif.

Pour les enquêtés qui ont évolué dans différentes écoles ou différentes structures, c'est le territoire qui propose la plus grande ouverture culturelle aux élèves. Il y a un historique dans ce territoire qu'il faut souligner. En effet, il y a une réelle culture éducative qui existe depuis la création des communautés de Communes. Cet historique a donc été un terreau favorable pour la mise en place de ce dispositif. De plus, on peut également souligner une forte mutualisation entre tous ces acteurs. Enfin, un point d'honneur est également mis à l'innovation au sein de ce dispositif. Cette innovation permet d'expérimenter de nouveaux projets au sein des actions de ce dispositif ce qui permet de proposer un panel diversifié.

Il y a globalement une volonté de voir perdurer ce dispositif. Il y a également une appréhension partagée par tous les acteurs quant à la fusion, notamment sur le fonctionnement, sur la volonté de faire perdurer le dispositif, sur la continuité des spectacles à la même fréquence que les quatre dernières années. C'est-à-dire, 68 spectacles pour 6590 élèves touchés en quatre ans. Ainsi c'est en moyenne 1150 élèves qui profitent d'au moins un spectacle dans l'année pour une population de 1390 élèves en 2014.

C'est donc une réelle affirmation politique que d'appuyer des projets des jeunes de façon politique, et c'est important pour l'impact sur un territoire. Ainsi, on voit que ce dispositif peut servir de point d'appui pour le portage de la politique de jeunesse dans le projet de fusion. Il est clairement identifié qu'il y a un impact pour le territoire et pour les habitants qui y vivent. De plus, ce dispositif n'est pas un gouffre financier car il coûte en moyenne 20 000 € par an. C'est en ce sens que les élus peuvent s'appuyer sur ces données pour porter une des singularités et le faire valoir dans le projet de fusion.

2.1.2 La mise en œuvre de la fusion : quels enjeux ?

Nous allons nous appuyer sur l'ouvrage de Lascoumes et Le Galès⁴¹. En effet, ils proposent d'utiliser la mise en œuvre comme analyseur de la politique. Ainsi, ils expliquent que dans un programme, l'intention politique initiale est distincte des dynamiques de son application car ces dernières comportent une part importante d'ambiguïtés et d'incertitudes.

Durant l'année 2016, la fusion des intercommunalités a été mise en œuvre dans le cadre de la loi NOTRe. Cette loi n°2015-991 a été publiée au journal officiel le 7 août 2015 et porte sur la nouvelle organisation territoriale de la République. De l'article 33 à l'article 87, on évoque le renforcement des intercommunalités. Ainsi, il est évoqué une mutualisation des compétences obligatoires. Or, si l'on se réfère au SDCI, on voit que le découpage se fait autour des agglomérations costarmoricaines en visant les bassins d'emplois, les zones d'activités et économiques. Lorsqu'on regarde le futur organigramme proposé pour la future intercommunalité, on peut distinguer cinq grandes directions⁴². On remarque trois directions opérationnelles (Administration Générale, Ressources et Technique). Vient ensuite une direction concernant la prospection et le développement économique. Enfin, la dernière direction dirigée vers les services à la population. C'est dans cette dernière que se retrouve, divisé en plusieurs services, ce qui concerne la jeunesse, l'enfance, la culture, les affaires sociales, vie associative... Si l'on compare avec l'organigramme⁴³ du Pays de Moncontour, on voit clairement une différence et on peut constater l'existence de volontés politiques contraires.

Ainsi, l'innovation, et donc le développement économique, serait-il le seul moyen de développer l'activité de la future intercommunalité, et de se démarquer dans cet environnement concurrentiel, de prouver sa légitimité et ainsi obtenir le soutien, notamment financier, de l'Europe ? C'est en tout cas ce qui ressort à la lecture de cet organigramme. Ici, l'enjeu économique est donc identifié mais est-il valable pour tous les services notamment ceux en direction de la population. De même, comment les singularités identifiées dans le territoire du Pays de Moncontour peuvent-elles s'articuler avec cet enjeu ?

Dans la future intercommunalité, on constate que les services liés à l'enfance-jeunesse sont éclatés. En effet, ce qui pouvait faire office d'un service transversal dans

⁴¹ LASCOUMES P., LE GALES P. (2012), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 127 pages

⁴² Cf : Projet d'organigramme de la future intercommunalité, annexe 3

⁴³ Organigramme du Pays de Moncontour

l'actuelle collectivité sera divisé dans des services et sous – services dans la future collectivité. Les projets portés de façon transversale dans le Pays de Moncontour sont donc mis en danger. Cependant, le faible coût de mise en œuvre de certains dispositifs peut potentiellement faire pencher la balance afin de conserver ces projets. L'aspect économique est donc un enjeu essentiel.

« *Les relations entre acteurs associatifs et acteurs publics s'organisent autour de trois niveaux d'intervention : [...] ; un soutien financier ou symbolique visant à soutenir les initiatives privées (les élus entretiennent parfois des rapports étroits et pérennes avec les structures de jeunesse, parfois, au contraire, ils les soutiennent seulement de manière ponctuelle)* »⁴⁴. Le soutien financier de la nouvelle collectivité territoriale semble essentiel pour favoriser la multiplication de projets expérimentaux et des singularités portés par la Communauté de Communes du Pays de Moncontour et par conséquent le développement de la politique de jeunesse.

Lorsque l'on aborde la question du compromis dans la mise en œuvre d'un projet tel que la fusion, il paraît nécessaire d'interroger la place des différents acteurs : Qui finance ? Qui décide ? Qui est légitime dans tel ou tel espace ? Qui détient le pouvoir ? Ces repères sont essentiels pour comprendre le fonctionnement d'une institution mais aussi plus largement le fonctionnement d'un système local. La complexité des systèmes politiques ne m'a pas permis de définir précisément la place des techniciens et celles des élus dans ce processus de fusion. Toutefois, il semble qu'une tension relative existe entre le savoir et la réalité du terrain des techniciens la Communauté de Communes du Pays de Moncontour et le pouvoir des élus locaux, ce qui je pense peut entraîner potentiellement un certain rapport de force entre les acteurs ci-dessus. Ainsi, Anne-Cécile Douillet précise effectivement que « *les politiques de développement territorial, leur récente remise à l'honneur et leur multiplication à différentes échelles s'inscrivent ainsi dans une tendance à un renforcement du poids des "acteurs locaux" et en particulier des collectivités locales, dans la définition des politiques publiques* »⁴⁵

⁴⁴LONCLE, P., 2011, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie* 2/2011 (Vol. 2), p. 129-147 URL : www.cairn.info/revue-sociologie-2011-2-page-129.htm. DOI : 10.3917/socio.022.0129.

⁴⁵DOUILLET, A-C, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique* 4/2003 (Vol. 53), p. 583-606 URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm. DOI : 10.3917/rfsp.534.0583.

Les élus ont donc un réel pouvoir dans la définition des politiques en direction de l'enfance et de la jeunesse. Dans l'objectif de mettre en place des politiques de jeunesse répondant aux besoins du nouveau territoire, le travail en partenariat entre techniciens et élus locaux apparaît comme primordial. Aussi, dans ce contexte, la mise en œuvre de la fusion permet de rappeler aux élus que les techniciens de la collectivité agissent sur un mode d'intervention particulier, propre au monde rural, pour tous les jeunes du Pays de Moncontour et s'adaptent donc aux attentes des jeunes et des élus locaux. La fusion pourrait alors être l'occasion de revisiter les futures politiques de jeunesse.

En parallèle, l'étude sur le dispositif d'actions d'éducation artistique, vise à interroger les élus locaux sur leur politique de jeunesse. En effet, à travers la démarche de diagnostic sur ce dispositif, nous avons pu échanger sur ce sujet avec les élus ruraux. Est-ce la bonne manière de remobiliser les élus ruraux sur la question de la jeunesse ? Il faut rappeler que pour porter un projet politique dans un domaine il faut des élus impliqués et une ambition politique liés à ce domaine pour développer des partenariats et des projets communs.

Ainsi, le projet de fusion, grâce à l'espace de discussion qu'il peut offrir, peut être appréhendé comme un moyen de mesurer le degré d'investissement mais aussi de difficulté des communes rurales dans la mise en œuvre d'une politique de jeunesse. Et comme on a pu le voir, la politique de jeunesse ne semble pas une priorité pour la nouvelle collectivité ; au contraire, elle semble se résumer à la gestion d'équipements et de services.

Le projet de fusion peut également représenter un enjeu politique pour les élus ruraux du Pays de Moncontour, d'autant plus qu'ils peuvent argumenter sur la mise en œuvre de leur politique de jeunesse. Pour autant, on peut s'interroger sur les représentations des élus locaux voisins et si on s'appuie sur l'article de David⁴⁶, il est dit que : « *c'est clairement autour de la jeunesse que se cristallisent les difficultés des élus qui, dans certains cas, s'exaspèrent lorsqu'ils sont confrontés à des comportements qu'ils ne comprennent pas* ».

Il semble néanmoins important de nuancer l'hypothèse d'un enjeu politique pour les élus. Comme nous avons pu le constater, les élus ruraux ne fixent pas systématiquement la jeunesse comme une priorité dans leur agenda politique. Est-ce que cela dépend du nombre de jeunes dans la commune ? L'enjeu politique se situerait alors davantage du côté de la

⁴⁶DAVID, O., 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | URL : <http://tem.revues.org/2423>

fusion et l'économie qui va avec malgré une politique enfance-jeunesse affirmée dans le territoire du Pays de Moncontour.

2.2 Le rôle potentiel des élus dans le renforcement de la politique de jeunesse intercommunale

Cette partie portant sur les élus locaux et leurs rôles, il semble nécessaire de rappeler ce qu'est un élu local et à quels engagements il est soumis. Le processus de territorialisation a permis la reconnaissance des pouvoirs locaux au sein de l'État. L'élu local possède donc une certaine légitimité dans les actions d'aménagement et de développement du territoire. Enfin, au-delà de la dimension humaine individuelle centrale des projets, il apparaît que l'élu possède une reconnaissance sociale et une légitimité politique de représentativité des citoyens du fait même du mode de scrutin universel dans un système démocratique. Les élus de toutes les collectivités locales, des conseillers municipaux aux conseillers régionaux, n'ont pas les mêmes compétences entre eux.

En effet, les compétences diffèrent en fonction de la collectivité, on peut se rappeler de la notion du « mille-feuille » administratif. Si l'on prend l'exemple du conseil régional ces compétences sont le développement économique, la gestion des fonds européens liés à la décentralisation, le transport ferroviaire régional, la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation la gestion des lycées, l'environnement et la transition énergétique, les équipements structurants, l'aménagement du territoire, la culture, le sport, le logement ou encore la politique de la ville.

Dans le territoire qui nous intéresse, les compétences sont différentes. En effet, on retrouve des compétences similaires à celles de la Région mais sur des strates différentes tels que le développement économique, l'environnement, le logement, le transport et la voirie, la culture, le sport.... Mais d'autres compétences apparaissent également comme l'action sociale, l'aménagement, l'eau et l'assainissement, l'enfance et la jeunesse, les secours ou encore le tourisme.

Les élus dont nous allons parler ici sont des élus municipaux et des élus communautaires. Le territoire du Pays de Moncontour étant situé en zone rural, nous parlerons d'élus locaux en milieu rural.

« Être élu local en milieu rural » est un engagement qui semble se différencier de l'engagement en milieu urbain par le parcours des élus locaux. En effet, choisis par les électeurs sur la base des élections communales, les élus locaux font valoir la proximité avec

leur population. De plus, Anne-Cécile Douillet explique, en parlant des politiques publiques appliquées au monde rural que celles-ci, « encouragent en effet une définition plus localisée et plus négociée des problèmes publics. »⁴⁷(2003, p.585).

Aujourd'hui, avec le développement des intercommunalités et plus généralement la complexification des enjeux politiques, les élus locaux ont besoin d'évoluer. Ils sont pris en tenaille entre le monde rural en jouant la carte de proximité et en parallèle doivent avoir une compréhension claire des nouveaux enjeux politiques. Aussi, dans ce processus de fusion qui est complexe on peut s'interroger sur les places que vont prendre ou pouvoir prendre les élus en milieux ruraux.

Ainsi en se tournant vers les élus qui vont être les principaux acteurs du pilotage de cette fusion on peut s'interroger. Quelles places vont-ils avoir dans ce processus ? Comment vont-ils s'emparer de l'action ? En quoi consiste le métier d'élu local jeunesse en territoire rural ? Quels sont les rapports des élus entre eux ? Je tenterai de répondre à ces questionnements dans ma troisième partie.

2.2.1 Les influences possibles des positionnements des élus

Comme on a pu le voir en filigrane dans les parties précédentes, les élus ont un rôle crucial à jouer dans ce projet de fusion, le nier serait un mensonge. Des enjeux sont présents à tous les niveaux. Les élus vont-ils se saisir du dossier de façon pragmatique et réussir à défendre une politique avec les outils qui ont été proposés ? Au-delà de cet aspect propre au territoire, il est important d'observer les coalitions qui peuvent se former sur le territoire et hors du territoire, en l'occurrence avec les territoires voisins.

Dans la mesure où les transformations du contexte s'inscrivent dans le changement de l'action publique liée à la fusion, comment les élus locaux peuvent-ils prendre une place, jouer un rôle et peser dans le jeu politique ? En effet, la valorisation du territoire est en enjeu dans un tel processus. En effet, certaines représentations considèrent qu'ils existent des « territoires pertinents » ou non ?

Le futur territoire défini par les politiques de développement territorial est donc un espace géographiquement délimité et cloisonné. Pour autant, la vision du territoire peut apparaître comme potentiellement un territoire de coopérations et comme une communauté

⁴⁷ DOUILLET Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique* 4/2003 (Vol. 53), p. 583-606
URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm.

d'actions⁴⁸. C'est sur ces logiques de coopérations et de communauté d'actions qu'il peut être intéressant de travailler afin d'essayer de pouvoir « peser » dans le futur jeu politique du nouveau territoire. Dans cette logique d'action territoriale, il peut être évoqué que le territoire peut servir de support à l'action collective. Ainsi, les élus afin de pouvoir porter une politique publique de jeunesse dans ce processus de fusion, ont tout intérêt à s'appuyer sur les logiques de développement local et territorial au travers d'action collective et transverse.

Si l'on se réfère au schéma de l'analyse de l'action publique et de leurs combinaisons proposé par Lascoumes et Le Galès⁴⁹ et si on l'applique à notre objet la question des processus cela nous donne des lectures intéressantes des évolutions en cours dans ce projet de fusion.

En effet, il est expliqué que les processus sont la combinaison des trois premières variables (Acteurs, Institutions et Représentations). Ainsi la mobilisation des acteurs et la dynamique des échanges et l'évolution dans le temps produisent cette variable que sont les processus, et qui précèdent les résultats. De la mobilisation des acteurs peut découler des coalitions ou des conflits. Aussi les élus du Pays de Moncontour ont un intérêt de regarder du côté des territoires équivalents en densité pour « créer une coalition » qui serait faite de compromis, mais qui permettrait aussi de porter des politiques publiques potentiellement similaires de par le contexte du milieu rural. Ainsi, il y aurait un réel poids dans le jeu politique au moment de la fusion.

De plus, nous évoquons des coalitions entre différents territoires de même envergure. Il peut être intéressant de regarder au niveau de la redistribution des futurs sièges communautaires. En effet, selon l'article L5211-6-⁵⁰, modifié par LOI n°2015-264 du 9 mars 2015 - art. 1, relatif à la répartition des sièges communautaire dans les futures collectivités. Il est indiqué comme présenté dans le tableau ci-dessous, le nombre de sièges en fonction de la population municipale.

Pour le pays de Moncontour, il y aura potentiellement une douzaine de sièges répartis sur cinq communes. En effet, la commune de St Carreuc rejoindra une autre collectivité. Dans les cinq communes qu'il restera, la commune la plus importante sera Quessoy pour

⁴⁸Douillet Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique* 4/2003 (Vol. 53) , p. 583-606

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm.

⁴⁹LASCOUMES P., LE GALES P. (2012), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 127 pages

⁵⁰<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEG IARTI000023241467>

environ cinq sièges. Il peut être intéressant pour les élus du Pays de s'appuyer sur une commune phare qui pourra défendre les actions sur dimension extra-communale.

Enfin, comme on a pu le voir précédemment au travers de l'étude du dispositif d'actions d'éducation artistique en milieu scolaire, le Pays de Moncontour dispose d'un réel savoir-faire quant à sa politique enfance-jeunesse. Aussi, il appartient aux élus de ce même territoire de s'emparer de ces questions et outils pour faire valoir le savoir-faire auprès de la nouvelle collectivité. Ainsi, en mettant en avant les atouts du territoire, la politique publique de jeunesse aurait plus de facilité à être portée et défendue afin d'en assurer la continuité, adaptée au nouveau territoire.

Ainsi, l'étude et les rencontres ont été l'occasion d'en apprendre plus sur les actions du territoire et de faire émerger de nouveaux éléments qui n'avaient pas forcément été pointés par les professionnels jusque-là. C'est une façon de d'outiller les élus. Il ne tient plus qu'à eux de défendre et de porter cette politique désormais.

2.2.2 L'implication de la population par les élus : pistes de développement

L'implication de la population (ou des usagers) est une question qui a été de plus en plus prise en considération par les élus au cours des vingt dernières années. De nombreuses expériences et recherches ont révélé l'importance d'une pleine implication des populations locales dans les projets de développement rural ; le but étant de tirer pleinement profit des connaissances, compétences, dynamiques et ressources existant sur le plan local et d'encourager l'appropriation locale des projets afin que le développement puisse s'inscrire dans la durée. On peut l'entrevoir notamment avec les programmes européens FEDER⁵¹ & LEADER⁵². Selon nous, cette dimension, dans la mesure où elle légitime l'action publique, serait susceptible de renforcer les politiques publiques adressées à la jeunesse.

C'est pourquoi, il nous a semblé important de revenir sur la question de la participation des citoyens comme levier potentiel dans le domaine des politiques locales de jeunesse intercommunales. L'hypothèse formulée par Patricia Loncle, dans son article

⁵¹ Programme FEDER en Bretagne : http://europe.bzh/jcms/preprod_234402/fr/feder

⁵² Démarche LEADER, (Programme FEADER) en Bretagne : http://europe.bzh/jcms/preprod_234404/fr/feader

d'avril 2002⁵³, postule justement que « *le succès de la construction des formes d'identités locales passe par l'établissement de relations construites sur un sentiment d'appartenance de la jeunesse aux territoires dans lesquels elle vit, se déplace et est censée développer un comportement de citoyenneté active* » (n°p).

Souvent, les actions de développement sont réalisées sans une planification préalable et sans l'implication de l'ensemble de la population. Cette façon de faire engendre régulièrement des problèmes liés à la gestion et la durabilité des actions de développement. Pour pallier ce problème, certaines collectivités ont opté pour la démocratie participative⁵⁴. Bien qu'elle reste encore marginale⁵⁵ cette forme de démocratie a fait ses preuves à certains endroits comme dans la commune de Saillans⁵⁶ dans le département de la Drôme. La démocratie participative est caractérisée par deux enjeux essentiels : l'exercice de la démocratie partagée et le développement local et constitue ainsi une occasion pour la participation directe des populations au processus de prise de décision et de gestion au niveau local. Il semble donc se dégager une prise de conscience et une volonté politique d'implication des populations au pouvoir de décision. Par ailleurs, comme nous avons pu l'évoquer précédemment, le besoin de planifier et d'exécuter les projets avec les populations devient de plus en plus manifeste et est plus ressenti. Cela est donc nécessaire pour l'exécution des actions par et pour les populations. Pour aller plus loin, on peut s'interroger sur le fait que : la consultation des jeunes dans la mise en œuvre n'aurait-elle pas été intéressante à prendre en compte, notamment pour la politique de jeunesse ?

Le gouvernement, pour sa part, s'est doté d'un outil dénommé « Open Gov »⁵⁷ ou gouvernement ouvert visant à faire participer les citoyens d'un territoire à tout moment sur Internet afin de moderniser l'action publique. Le but est de promouvoir la transparence et la

⁵³ LONCLE, P., 2002, « Les transformations des politiques sociales au niveau local en France et en Allemagne ». Présentation pour le colloque franco-allemand, 22 au 24 avril 2002.

⁵⁴ BLONDIAUX, L., 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements* 5/2001 (no18), p. 44-51 URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2001-5-page-44.htm.

⁵⁵ BLONDIAUX, L., 2007, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements* 2/2007 (n° 50), p. 118-129 URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2007-2-page-118.htm.

⁵⁶ A Saillans, près des Alpes, une liste citoyenne a remporté les élections municipales de mars 2014. Depuis, les habitants administrent la commune de façon démocratique avec un budget annuel de 1,2 million d'euros. Article web : <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/1-200-habitants-au-pouvoir-a-175840>

⁵⁷ Open Gov : <https://www.etalab.gouv.fr/plan-daction-national>

confiance, grâce au partage des données, à l'ouverture des processus de décision et au devoir pour l'Etat de rendre des comptes. Avec cet outil, on assisterait potentiellement à l'ouverture de nouveaux pouvoirs d'agir pour les citoyens, qui, grâce au numérique et au partage des ressources, peuvent participer plus activement à la vie publique et être plus autonomes, plus en capacité de prendre des décisions éclairées. Une gouvernance et une action publique plus ancrées dans l'ère de la révolution numérique : co-construction, agilité et simplification, innovation, stratégies fondées sur la donnée, administration comme plateforme... Encore faut-il une volonté d'utiliser et d'informer sur le potentiel de cet outil.

On peut questionner la participation des populations au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques dans le territoire vis-à-vis du projet de fusion. Les citoyens ont-ils été informés de la fusion et des impacts qu'elle va engendrer pour le territoire ? Les habitants ont-ils été consultés ? On-t-ils donné leur avis sur la question ?

Ainsi, on peut émettre l'hypothèse qu'avec une consultation citoyenne dans ce processus de fusion, il serait plus facile de porter et de défendre une politique de jeunesse avec le poids de la population (une population qui aurait bien entendu consultée en amont des prises de décision). Peut-être que des habitants informés des futurs changements peuvent faciliter le portage et la défense d'une politique par des élus locaux.

Cette dimension n'est pas encore envisagée par les élus dans le processus de fusion mais elle nous semble une piste sérieuse de renforcement de la politique de jeunesse intercommunale.

CONCLUSION

Lorsque j'ai rejoint l'équipe du Pôle Enfance-Jeunesse & Vie Associative de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour en novembre 2015, l'objet de mon étude portait sur les actions d'éducation artistique ayant lieu dans le territoire au sens large. Au fil des observations, des rencontres, et après la participation à 'un événement-expérience que fut le festival Milasons, on a pu commencer à identifier les acteurs de ces pratiques culturelles. Ensuite seulement, nous avons fait le choix de resserrer l'objet de l'étude au milieu scolaire.

En parallèle de mon stage et à travers le présent travail, j'ai tenté de mettre en lumière, dans un premier temps, les enjeux de la mise en œuvre des politiques de jeunesse en milieu rural. En considérant que le milieu rural pouvait être investi d'images et de représentations. Il semblerait que le monde rural soit en retard sur beaucoup de politiques publiques notamment en matière politique de jeunesse. Pour le coup, la volonté de la collectivité de proposer une politique d'enfance-jeunesse transversale, implique d'agir sur d'autres politiques sectorielles ne relevant pas de l'enfance-jeunesse. Aussi, avec le projet de la nouvelle intercommunalité tel qu'il est actuellement présenté, il paraît nécessaire de penser le projet dans sa globalité et de réfléchir aux moyens d'associer toutes les politiques publiques dans la mise en œuvre de cette fusion.

J'ai ensuite abordé le rôle des élus, qui m'a semblé une piste intéressante de réflexion en parallèle de la mise en œuvre de la fusion. Ce travail m'a également questionné plus largement sur l'implication des habitants d'un territoire dans un projet comme celui de la nouvelle collectivité.

J'aurais aimé aller plus loin dans la recherche et me demander si c'est une consultation citoyenne sur un thème précis, peut entraîner une modification des représentations sociales, et comment cela peut impacter une politique publique dans un territoire. Je m'interroge aussi sur le positionnement des élus locaux dans un tel processus. Comment les élus locaux peuvent-ils se positionner dans une fusion tout en défendant les politiques publiques menées dans leurs territoires ruraux face à un territoire semi-urbain ? Quels nouveaux modes de représentation ? Comment faire de la politique autrement en impliquant les citoyens ?

Toutefois, les modalités de fonctionnement actuelles interrogent d'ores et déjà à de nombreux égards et laissent craindre la production d'un certain nombre d'effets pervers en

matière d'amplification des inégalités territoriales notamment. Si ces appréhensions semblent être fondées sur des éléments objectifs, la vérification de la validité de ces hypothèses ne pourra être faite qu'après l'arrivée à maturité de ces processus.

Ainsi cette réussite de la politique publique repose sur une implication et une volonté forte des élus, additionnée au travail en synergie des professionnels. Cependant, j'ai l'impression que la démarche manquait d'un cadre, d'un accompagnement, qui aurait permis aux élus locaux et aux techniciens de s'y référer.

Ces thématiques que sont la démocratie participative, faire de la politique autrement, font surgir un grand nombre de questionnements. Les recherches les concernant sont passionnantes, tant il y a à chercher, à analyser, et offrent un vaste terrain de recherche pour les futures études, articles, recherche...

Par ailleurs cette conclusion est l'occasion pour moi de revenir sur ce travail de réflexion et d'écriture, sur mon année de master et sur mes perspectives professionnelles.

A travers ce travail, je me suis rendu compte que j'ai pu m'extraire de beaucoup de représentations et essayer de déconstruire des éléments dans un contexte. Je commence à prendre en compte les nombreuses possibilités qui offrent la découverte de nouvelles dimensions. Ce travail finalisé, je pense qu'il peut servir à éclairer différentes personnes (acteurs du monde associatif, techniciens, élus). Je pense que cet écrit est une bonne illustration du fait qu'un sujet qui touche la population peut être complexe.

En prenant du recul sur ce travail, je constate que la dimension recherche est une chose très importante pour tout projet. Grâce à ce travail même réalisé tant bien que mal j'ai réussi à me détacher du terrain et à élargir ma vision des choses.

De même, sur un plan professionnel, cette année de Master m'a offert la possibilité de réaliser un stage où j'ai pu théoriser mes pratiques et me positionner en tant que futur professionnel. Pendant mon stage, j'ai également participé à plusieurs événements liés aux différentes actions d'éducation artistique. Ainsi, j'ai travaillé avec l'équipe à l'organisation des temps forts. Au cours de mes sept mois de stage, j'ai élaboré mon rapport d'étude afin de répondre à la commande principale du stage. De plus, j'ai effectué deux restitutions auprès des différents acteurs et élus communautaires. Le fait que ma mission de stage se fasse en parallèle de la mise en œuvre de la fusion des intercommunalités m'a ainsi permis d'observer la réalisation de ce projet et de voir son déroulé étape par étape. Les mois de stage m'ont

amené à suivre les différentes phases du projet. C'est ainsi que l'objet de cet écrit a raisonné dans ma tête au gré des discussions et des échanges avec différents acteurs.

Les expériences que j'ai pu avoir au cours de l'année m'ont donc largement enrichi. Elles m'ont également permis de me donner un sentiment « d'action », de donner du « sens ».

Car donner du sens à nos actes, nos choix, est selon moi une des choses les plus importantes et essentielles tout au long de notre vie.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

BLONDIAUX, L., 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements* 5/2001 (no18) , p. 44-51 URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2001-5-page-44.htm.

BLONDIAUX, L., 2007, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements* 2/2007 (n° 50) , p. 118-129 URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2007-2-page-118.htm.

BUCLET, N., SALOMON, D., 2012, « Les processus participatifs transforment-ils les représentations des élus ruraux sur leur rôle et leur territoire ? », *Espaces et sociétés* 3/2012 (n° 151), p. 123-138 URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2012-3-page-123.htm.

COQUART B., 2014, « Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux » in LABADIE F., *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse*, Paris : La documentation Française, pp.199-211

DAVID, O., 2008, L'accès aux services d'accueil des jeunes enfants en milieu rural : un enjeu d'équité territoriale, *L'information géographique*, n° 2-2008, pp. 40-59. DOI : 10.3917/lig.722.0046

DAVID, O., 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | URL : <http://tem.revues.org/2423>

DELFOSSÉ, C. 2011 « La culture à la campagne. », *Pour* 1/2011 (N° 208), p. 43-48 URL : www.cairn.info/revue-pour-2011-1-page-43.htm.

DOUILLET Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique* 4/2003 (Vol. 53), p. 583-606 URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-4-page-583.htm.

DUBET F., 1996, « Des jeunesses et des sociologies. Le cas français » *Sociologie et sociétés*, Vol 28, n°1, pp23-35

DUBREUIL B. et JANVIER R., 2014, *Conduire le changement en action sociale. Mutations sociétales, transformation des pratiques et des organisations*, Paris : ESF Editeur, 242 p.

DUMOLLARD M., LONCLE P., 2014. *Politiques locales de jeunesse et transversalité : quels apports pour les territoires ?* Dans LABADIE F., *Parcours de jeunes et territoires* (pp. 238-251). Paris: INJEP, La documentation Française.

GALLAND O., 2006, *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Collin.

GAUTHIER, PL., LUGINBHL, O., 2012, « L'éducation en milieu rural : perceptions et réalités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 59 | avril 2012, mis en ligne le 01 avril 2012, URL : <http://ries.revues.org/2226>

GILLET J-C., (1995), *Animation et animateurs : Le sens de l'action* - Paris : L'Harmattan, coll. Technologie de l'Action sociale,

GRELET Y., VIVENT C., 2011, « La course d'orientation des jeunes ruraux » [en ligne], Bref du Céreq, n°292, 4 p. [visité le 26/01/2015], disponible sur Internet : <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/La-course-d-orientation-des-jeunes-ruraux>

GUERRINHA, C., THEBERT, M., 2006, « La gestion des déplacements, outil d'affirmation politique des communes périurbaines. Une analyse des stratégies dans le bassin de Rennes », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 81/4 | 2006, <http://geocarrefour.revues.org/1960> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.1960

GUILLON, V., SCHERER, P., 2012, *Culture et Développements des Territoires Ruraux : Quatre projets en comparaison* : <http://www.reseaurural.fr/files/etude-culture-scherer-guillon.pdf>

LAFAYE, C., 2009, *Décentralisation des compétences et territorialisation de l'action publique: le cas des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques : La gouvernance des politiques culturelles territoriales en Europe. Culture, territoires et société en Europe. Atelier " La gouvernance des politiques culturelles territoriales en Europe "*, May2009, Grenoble, France. <halshs-00443600>

LASCOUMES P., LE GALES P. (2012), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 127 pages

LE SAOUT, R., SEGAS, S., « La domination politique par les dispositifs financiers. L'exemple de la dotation de solidarité communautaire (DSC) », *Politix* 2011/1 (n° 93), p. 141-165. DOI 10.3917/pox.093.0141

LONCLE, P., 2002, « Les transformations des politiques sociales au niveau local en France et en Allemagne ». Présentation pour le colloque franco-allemand, 22 au 24 avril 2002.

LONCLE, P. (Dir.), 2007, *Les jeunes : questions de société, questions de politiques*, La Documentation Française, Coll. Études, 149 p.

LONCLE, P., 2011, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie* 2/2011 (Vol. 2), p. 129-147 URL : www.cairn.info/revue-sociologie-2011-2-page-129.htm. DOI : 10.3917/socio.022.0129.

LONCLE, P., 2012, « Politique de Jeunesse : de quoi parle-t-on ? » pp 16-31 in BECQUET, V., LONCLE, P., VAN DE VELDE, C. (dir), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ social éditions, collection Questions de société, 241p

SCHWARTZ B, 2007, *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes* (1981 : Naissance de l'insertion), Rennes : Editions Apogée, 235 p.

SEGAS, S., 2006, III. Les enjeux politiques de la politique de pays : « nouvelle gouvernance » et recadrage des conflits locaux. In: *Annuaire des collectivités locales. Tome 26, 2006. La gouvernance territoriale.* pp. 657-665. doi : 10.3406/coloc.2006.1804 http://www.persee.fr/doc/coloc_0291-4700_2006_num_26_1_1804

Sitographie

Article web Démocratie Participative à Saillans: <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/1-200-habitants-au-pouvoir-a-175840>

Démarche LEADER, (Programme FEADER) en Bretagne : http://europe.bzh/jcms/preprod_234404/fr/feader

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire, 2014, « Politiques de Jeunesse en milieu rural : Pourquoi, comment ? http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_POLITIQUE_DE_JEUNESSE_EN_MILIEU_RURAL.pdf

Journal Officiel de la République française, N° 182 du 8 Août 2015, LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Journal Officiel - Code général des collectivités territoriales - Article L5211-6-1 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000023241467>

Open Gov : <https://www.etalab.gouv.fr/plan-daction-national>

Programme FEDER en Bretagne : http://europe.bzh/jcms/preprod_234402/fr/feder

Projet SDCI des Côtes d'Armor : <http://www.cotes-armor.gouv.fr/content/download/17946/127556/file/Projet%20schema.pdf>

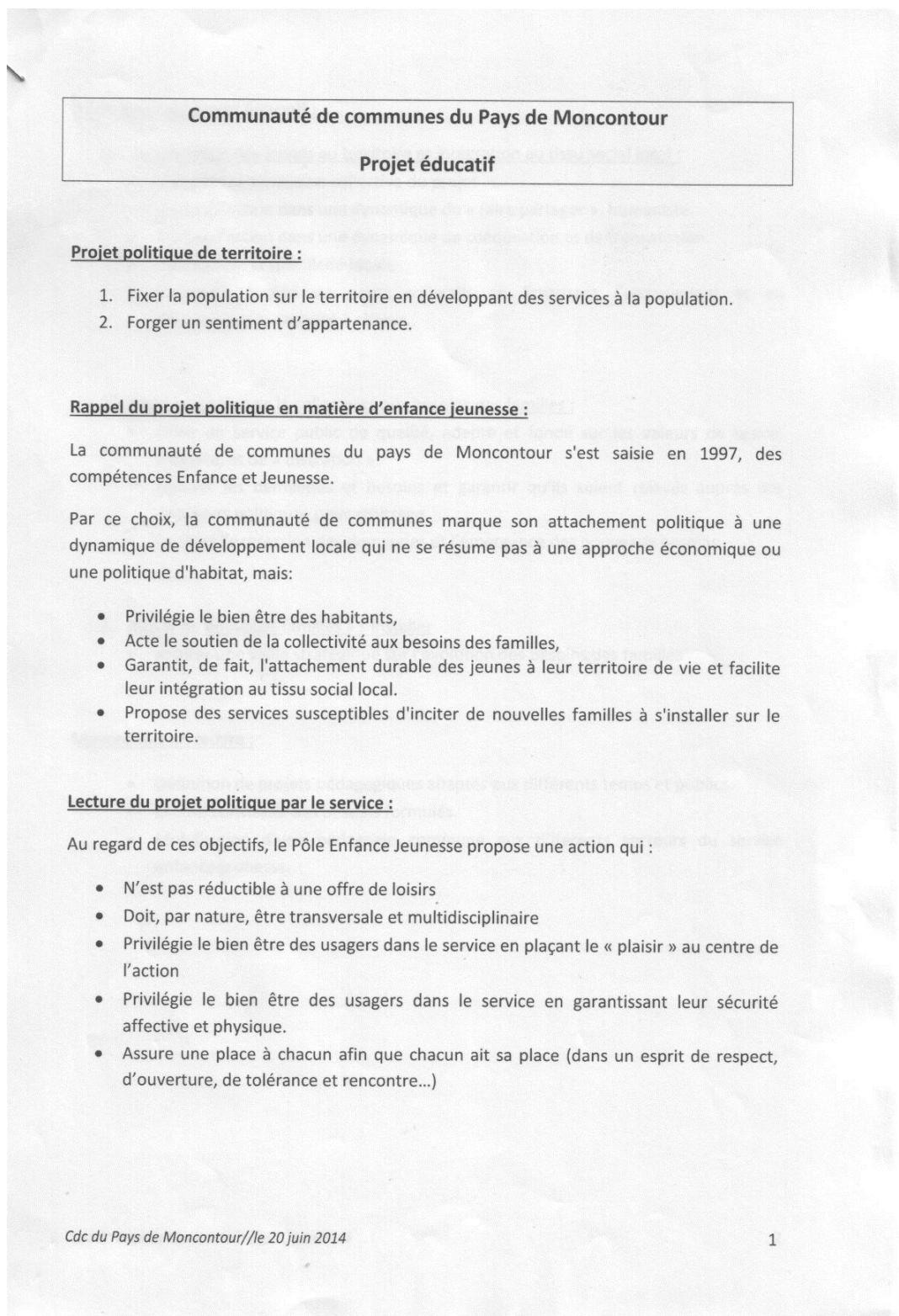
Site internet de la Communauté du Pays de Moncontour : <http://www.pays-moncontour.com/accueil-moncontour>

Site internet de Lamballe Communauté : <http://www.lamballe-communaute.fr/>

Liste des annexes

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Projet Educatif de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour



Déclinaison du projet éducatif :

1. Attachement des jeunes au territoire et intégration au tissu social local :
 - Valoriser la dimension collective du projet
 - Inscrire l'action dans une dynamique du « faire partager », humaniste.
 - Inscrire l'action dans une dynamique de coéducation et de transmission.
 - Promouvoir la spécificité locale
 - Intervenir auprès de petits collectifs en favorisant l'engagement et en développant la capacité à choisir.

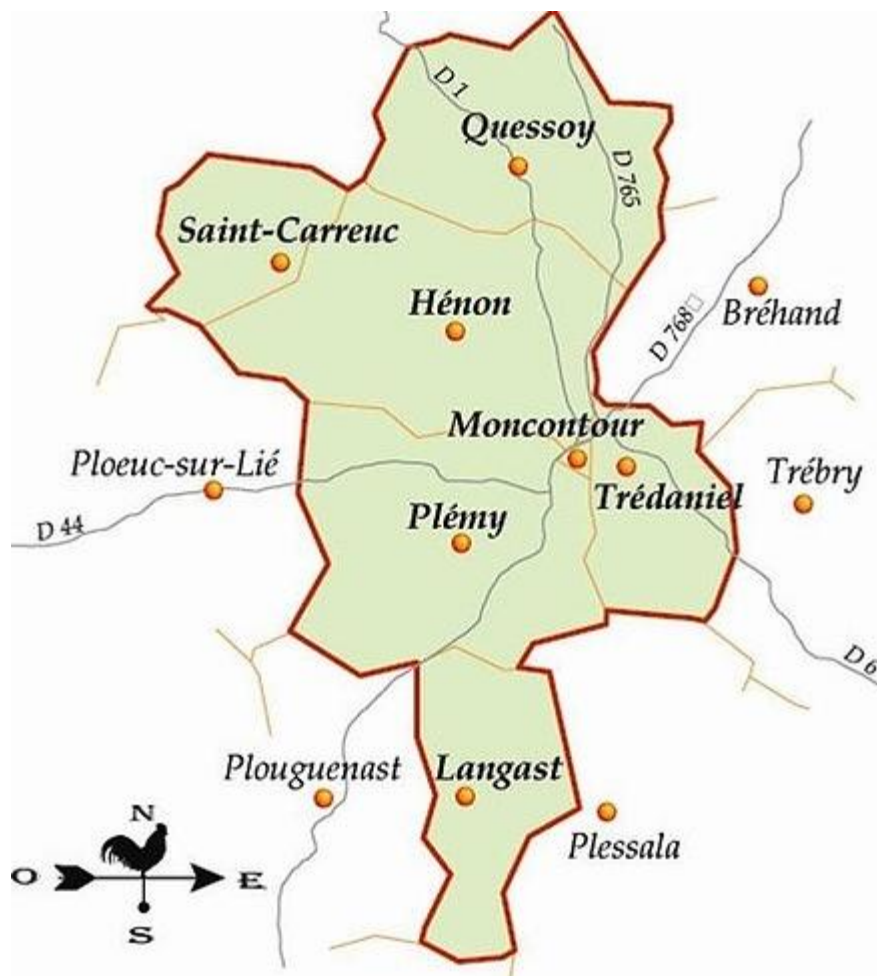
2. Acter le soutien de la collectivité aux besoins des familles :
 - Offrir un service public de qualité, adapté et fondé sur les valeurs de laïcité, d'équité, et de « discrétion ».
 - Ecouter les demandes et besoins et garantir qu'ils soient relayés auprès des décideurs politiques pour arbitrage.
 - Faciliter l'expression des demandes et l'émergence des nouveaux besoins.

3. Inciter de nouvelles familles à s'installer
 - assurer une veille stratégique sur l'évolution des besoins des familles

Moyens mis en œuvre :

- Définition de projets pédagogiques adaptés aux différents temps et publics.
- Ecoute constante des besoins formulés.
- Mobilisation d'une pédagogie commune aux différents secteurs du service enfance jeunesse.

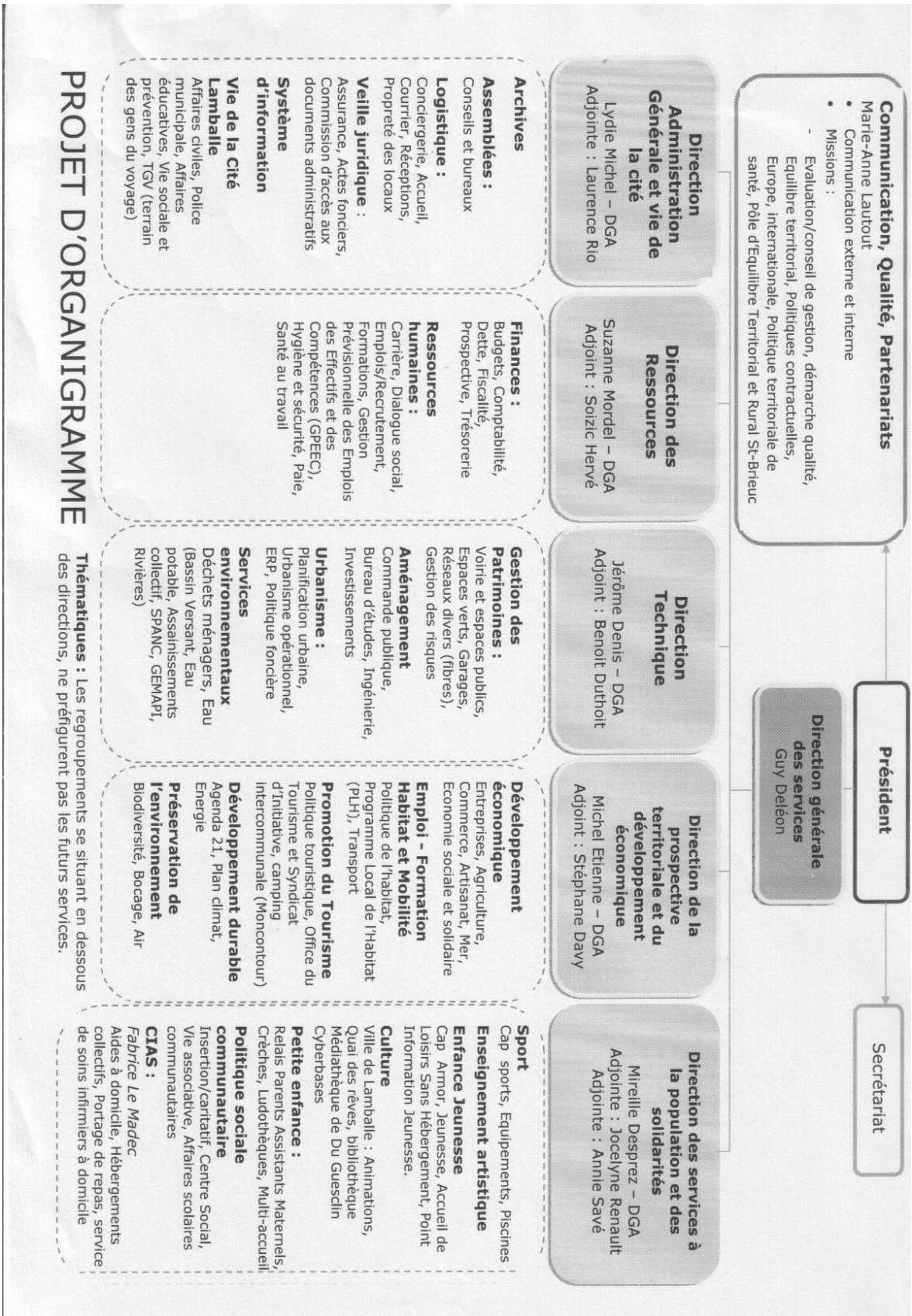
Annexe 2 : Cartographies du Pays de Moncontour



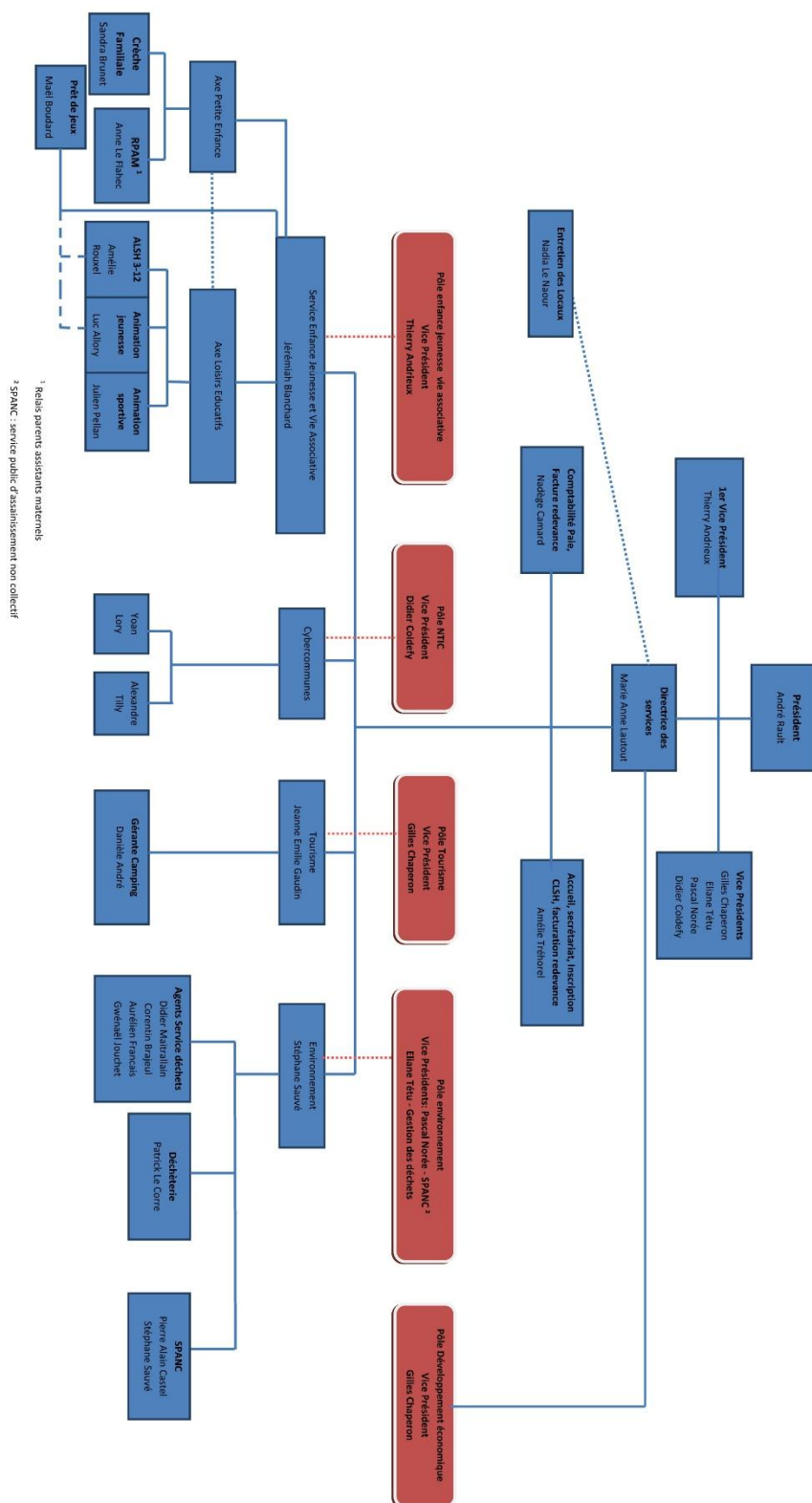
Annexe 3 : Cartographie la nouvelle intercommunalité



Annexe 4 : Projet d'organigramme de la future intercommunalité



Annexe 5 : Organigramme actuel du Pays de Moncontour



BOISHARDY	Yoann	30 Juin 2016
Master 2 Jeunesse : politiques et prises en charge		
Quels risques pour une politique de jeunesse en milieu rural, elle-même pilier d'une politique de développement local, dans un processus tel que la fusion des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe ?		
Promotion 2015-2016		
<p>Résumé :</p> <p>Ce mémoire traite des risques pour une politique de jeunesse en milieu rural, elle-même pilier d'une politique de développement local, dans un processus tel que la fusion des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe ?</p> <p>Pour répondre à cette question, nous allons essayer de parcourir les politiques de jeunesse en milieu rural en France, ainsi que l'intérêt des démarches transversales pour les politiques locales de jeunesse rurales intercommunales. Puis, nous présenterons le contexte géographique, sociodémographique et politique dans lequel s'inscrit la mission de stage. Enfin nous présenterons le nouveau territoire de la nouvelle collectivité.</p> <p>Dans une seconde partie, nous présenterons la manière les risques et les enjeux liés à la fusion, et sur quels atouts on peut s'appuyer pour essayer de préserver cette politique de jeunesse elle-même socle d'une politique de développement communautaire local. Nous évoquerons également la place importante qu'ont les élus dans ce processus de fusion et comment ils peuvent s'impliquer, s'emparer de ces sujets.</p> <p>Ce travail en toute humilité propose quelques solutions pour répondre au questionnement initial.</p>		
<p>Mots-clés :</p> <p>Ruralité, Elus locaux, Education artistique, Fusion, Intercommunalités, Jeunes, Politique Enfance-Jeunesse, Territorialisation.</p>		
<p><i>L'Ecole des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1, l'Université Rennes 2 et l'UBO n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		